

## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 23 avril 2024

18<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 23 avril 2024, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

### Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

## Première partie

**Membres absents excusés :** Mme Derya Celik ; M. Pierre Conscience ; Mme Valérie D’Acremont ; Mme Sima Dakkus ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; M. Musa Kamenica ; M. Henri Klunge ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Naomi Alexandra Matewa ; Mme Franziska Meinherz ; M. Johan Pain ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Agathe Sidorenko ; Mme Anaïs Timofte

**Membres absents non excusés :** Mme Virginie Cavalli ; Mme Sarah Depallens ; Mme Gaëlle Mieli ; Mme Clara Schaffer

Membres présents	79
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	2
<b>Effectif actuel</b>	<b>98</b>

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l’Hôtel de Ville.

## Communication

### Ouverture de la séance

**Le président :** – Merci de prendre place, nous avons le quorum. On va pouvoir ainsi commencer cette séance par l’annonce de l’absence ce soir de M. le syndic et de Mme Émilie Moeschler, retenus pour des obligations contraignantes à la patinoire de Malley.

Aujourd’hui, on va travailler comme suit. Je vais faire mes communications, puis il y aura les communications du secrétariat. Nous prenons les questions orales et puis ensuite les urgences. D’abord le RCCL 79 et puis les deux urgences municipales. Ensuite, selon le temps, si nous sommes trop avancés dans la séance, on passera peut-être directement à une interpellation urgente, respectivement aux initiatives. Sinon, on prendra l’ordre du jour ordinaire pour lequel vous êtes naturellement tous prêts.

## Communication

### Démission de M. Xavier Cid du Conseil communal de Lausanne

**Le président** donne lecture de la lettre suivante.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, Chers Conseillers communaux,

Août 2021, mon arrivée est au sein de notre Cénacle, et déjà, j’ai le regret de devoir quitter mes fonctions de conseiller communal au terme des fêtes pascales pour des raisons personnelles. En effet, mes divers mandats et occupations accessoires ne me permettent plus d’être au plus près des préoccupations de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Il est néanmoins certain que notre Conseil va me manquer. Cette charge de parlementaire lausannois me passionne au-delà de ce à quoi je m’attendais, et je vais la regretter. J’ai eu la chance d’avoir siégé au sein d’un groupe politique qui a fait ma fierté, avec lequel j’ai partagé des valeurs communes. J’ai le plaisir d’avoir débattu au sein des diverses commissions, où chaque groupe poursuivait son programme en étant persuadé de faire, à sa manière, les meilleurs choix possible pour les Lausannoises et les Lausannois.

Je remercie le secrétaire et son staff pour tout leur travail, ainsi que toutes les personnes œuvrant dans l’ombre de ce Conseil. En vous adressant mes meilleures salutations, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux et Conseillers communaux,

Xavier Cid

**Le président** : – Cette lettre est signée par Xavier Cid, qui, comme il nous l'a indiqué, est entré au Conseil en 2021 avec la nouvelle législature. Nous lui souhaitons d'ores et déjà tout de bon pour la suite de ses engagements professionnels et associatifs, et nous le remercions pour le temps qu'il a consacré aux affaires lausannoises. Bon vent !

*Applaudissements.*

---

### **Election complémentaire d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent, en remplacement de M. Ngoc Huy Ho, démissionnaire**

**Mme Alexandra Gerber (Les Verts)** : – On vous propose Mme Marie-Thérèse Sangra, grande experte des eaux et nature, pour ce poste.

**Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) membre du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent.**

(insérer délibéré)

---

(Insérer communications et dépôts)

---

### **Questions orales**

#### Question

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC)** : – Les 325 places de parc zone bleue du bord du lac disparaissaient depuis la semaine dernière, et des horodateurs indiquaient « payant du lundi au samedi, jusqu'à 17h », et « libre les samedis et dimanches », en tout petit dessous. Bravo à la Municipalité et à la Ville pour la célérité avec laquelle on a rectifié cette erreur dommageable.

Si je peux me permettre, je vous recommande vivement d'engager un correcteur professionnel. Nous avons, vous et moi, été assaillis de messages et de téléphones. Ma question concerne cette zone de Vidy, son port et la fontaine de cuivre.

Comme je l'avais relevé l'an dernier, des centaines de personnes fréquentent ces lieux. Un jeune homme promenant son chien aux pyramides m'a demandé où aller avec son camping-car. Il est intermittent du spectacle, engagé au Théâtre de Vidy, comme de nombreux Français. La police le réveillerait tôt le matin pour lui dire de quitter l'un des derniers parkings trois heures, zone bleue. Je lui ai donc conseillé de se rendre au proche camping des Berges, où on l'aurait déjà éconduit.

Je prie M. le secrétaire de montrer les photos prises hier. De nombreux camping-cars aux plaques étrangères, dépendant de la libre circulation des personnes, squattent les places destinées normalement aux citoyens contribuables lausannois, qui travaillent, font du sport ou ont leur bateau au bord du lac, ou aux contribuables vaudois qui ne peuvent perdre une bonne partie de la journée en transports publics. Des gens du voyage aussi se permettent d'occuper nos emplacements. Ma question : comment la Municipalité compte-t-elle gérer ce conflit d'intérêts entre ces étrangers qui restent quelques mois et les habitants contribuables prétérités ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je remercie Mme Lavanchy pour la question, qu'elle m'a transmise. J'ai l'impression que nous allons parler beaucoup de caravanes ce soir. S'agissant des règles de stationnement à Lausanne, la Commune n'a pas de

pouvoir pour faire une distinction entre les véhicules avec des plaques suisses, vaudoises ou non vaudoises et plaques étrangères.

En l'occurrence la police constate une dizaine de camping-cars suisses et étrangers qui sont effectivement stationnés sur le parking de longue durée de Samaranch. La plupart sont munis de cartes à gratter mensuelles au prix de 80 francs leur permettant de se garer un mois complet. Des contrôles sont quotidiennement effectués et des réflexions sont en cours par rapport à cette situation.

#### Question

**Mme Joëlle Racine (soc.)** : – La Ville de Lausanne a mis en place un nouveau système d'inscription pour les centres aérés et pour les camps pour les vacances d'été basé sur un code personnel intransmissible, qui est fourni par la Ville. Ce nouveau système préconise de s'inscrire en avance pour que les données soient prêtes au moment de l'inscription. Cette inscription a eu lieu le mercredi 17 avril, à midi pile. Evidemment, à ce moment-là, de nombreux parents, qui ont pourtant réalisé toutes les démarches préalables nécessaires, se sont donc connectés à temps pour pouvoir inscrire leurs enfants. Mais malheureusement le système a saturé, il a bugué et il n'a pas permis à de nombreux parents d'inscrire leurs enfants aux activités désirées laissant aussi des parents sans solution pour leur enfant pour l'été après des heures de tentatives d'inscription.

De plus, quand il y a des inscriptions qui ont réussi, ce qui est quand même arrivé quelques fois, il y a des doutes qui ont subsisté sur l'envoi du mail d'inscription à la Ville. Il y a de nombreux parents qui n'ont encore pas reçu de confirmation d'inscription de la Ville. Enfin, pour les enfants qui sont scolarisés dans des structures privées, leurs parents n'ont pas reçu non plus de code. Tous ces éléments ont suscité des questions auprès des parents concernés. La question que j'aimerais poser est : comment la Ville de Lausanne compte remédier à cette situation ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Merci à Mme Racine pour l'annonce de sa question. C'est donc un enjeu qui revient d'année en année que la question des inscriptions vacances, en particulier pour l'été. La raison en est, d'une part, que la demande est forte et que la demande, en tout cas au moment de l'ouverture des inscriptions, dépasse l'offre qui est proposée. Même si, souvent, des solutions sont aussi proposées. On sait que les parents souhaitent avoir une meilleure visibilité en la matière. Il y a notamment une pétition qui a été transmise par votre Conseil pour rapport-préavis, qui recevra une réponse prochainement. Et tout à l'heure, une interpellation urgente sera traitée, qui sera l'occasion aussi de parler de l'augmentation de l'offre que la Ville imagine pour pouvoir simplifier et pouvoir écarter la crainte de ne pas obtenir les solutions de garde souhaitées.

Néanmoins, nous constatons donc qu'il y a souvent une masse de demandes au printemps et que nous devons pouvoir trouver un meilleur système. Une question orale avait été posée aussi l'année passée, où les demandes à ce moment-là pouvaient être faites uniquement par dépôt en papier, au guichet, ou en PDF, par e-mail, et où la solution des e-mails avait connu un certain nombre de difficultés et de surcharges, qui nous ont amené aussi à chercher et à vouloir développer de manière prioritaire une solution informatique pour l'édition 2024.

C'est ce qui a été fait. Un courrier dans ce sens a été envoyé à tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Ville de Lausanne. Comme chaque année, l'agenda des vacances leur a été envoyé, avec en plus un courrier explicatif, un code pour pouvoir s'inscrire, et avec en complément aussi un tutoriel et une page internet dédiée pour les explications sur les inscriptions en la matière. Si l'on parle des résultats, on peut en tout cas dire que, sur le plan positif, nous avons enregistré 743 inscriptions à 13h30 alors que l'ouverture avait été à midi. On voit en tout cas que le système a fonctionné rapidement et de manière efficace.

Par rapport à une des questions qui avait été évoquée par Mme la conseillère communale, à savoir ceux des enfants hors scolarité publique, jusqu'à présent, effectivement, ils ne recevaient pas non plus le calendrier de vacances avec l'inscription de manière automatique. En revanche, un certain nombre d'écoles privées ou d'institutions le sollicitaient pour les enfants concernés et ces institutions ont été informées pour pouvoir les rendre attentifs au fait de solliciter auprès du domaine vacances un code pour les enfants concernés. Pour les parents qui auparavant allaient chercher le calendrier

au domaine vacances, naturellement que s'ils demandaient le calendrier cette fois-ci, ils obtenaient également un code produit par le service concerné.

En ce qui concerne les difficultés qui ont été constatées, effectivement, il y a eu un certain nombre de défauts de mise en œuvre qui ont été identifiés et qui ont été encore corrigés dans l'après-midi même par la collaboration entre le domaine accueil vacances, le Service d'organisation et d'informatique et le fournisseur de la solution. L'un des points qui pour le moment n'a pas été corrigé est celui des accusés de réception, qui naturellement devaient être générés automatiquement, mais qui ont été bloqués par des questions de protection contre les spams.

Pour les personnes qui n'auraient à ce stade pas pu s'inscrire, aujourd'hui qu'il y aura donc demain, dès midi, les inscriptions pour les accueils de l'Espace des inventions et de la FASL. L'inscription différée a été choisie pour éviter que les parents se sentent obligés de naviguer entre trois sites différents pour s'inscrire le même mercredi et qu'ils puissent le faire en deux étapes.

Toujours est-il que cette inscription, d'une part, offrira des solutions à un certain nombre de familles, d'autre part, puisque les familles inscrites au domaine vacances peuvent se désister avec un délai de deux semaines, ça permettra aussi de libérer probablement un certain nombre de places, et donc de pouvoir gérer aussi la liste d'attente. Il reste possible aussi de consulter via le domaine accueil vacances d'autres offres que celle de la Ville de Lausanne. Ça fait aussi partie du travail du domaine accueil vacances de chercher des solutions pour les familles qui, pour des raisons de manque de place ou qui leur sont propres, souhaitent une autre offre que celle de la Ville de Lausanne.

#### Question

**M. Elouan Indermühle (UDC) :** – Ma question est pour le municipal qui se sentirait concerné. Les sondages sont assez volatiles. Comme le dit une politicienne française, ça va, ça vient, c'est comme la queue du chien.

Cependant, ces dernières semaines, la Suisse semble être en tête des sondages pour remporter le prochain concours Eurovision de la chanson. En conséquence, elle serait amenée à organiser l'édition de l'année suivante. Un tel événement représente un défi organisationnel majeur, tant sur le plan logistique que financier. De plus, il peut avoir un impact significatif en termes de promotion de la ville et des retombées économiques. Ma question est la suivante. La Ville de Lausanne envisage-t-elle de se porter candidate pour accueillir l'événement au cas de victoire, comme elle l'avait fait en 1989 ? Si tel est le cas, comment envisage-t-elle l'accueil de cet événement, qui rassemble 162 millions de téléspectateurs ? Si non, pourquoi ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipal, Finances et mobilité :** – Je réponds au nom du syndic, vous l'imaginez. La Culture n'est pas mon dicastère. Nous sommes bien en amont quand même du processus et donc, à ce stade, évidemment nous n'avons pas examiné la question et ne pouvons pas vous donner de réponse précise. Ce que je peux vous dire, c'est qu'en cas de victoire, l'organisation est confiée à l'organisme national de télédiffusion, soit en l'occurrence, pour nous, pour la Suisse, la RTS. Ce sera donc d'abord à la RTS de voir comment organiser cet événement. Vous comprenez qu'il est prématuré à ce stade de se positionner. Et surtout je ne voudrais pas porter malchance à notre délégation en vendant la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

#### Question

**M. Jean-Marc Béguin (V'L) :** – Ma question s'adresse à Mme Germond. L'application P2park vient d'être lancée à Fribourg et à Lausanne. Cet Airbnb du parking met en lien des propriétaires de places de parc avec des utilisateurs éventuels. Le coût est de 2 francs de l'heure ou de 12 francs par jour. Cette application assez ingénieuse permet à la fois de rendre service à des pendulaires ou visiteurs occasionnels de Lausanne à un moindre coût que les offres des parkings commerciaux et d'optimiser les places de parking dans la ville. Cela pourrait aussi répondre à ceux qui s'inquiètent de la baisse régulière des places de parc sur le domaine public. Cela pourrait même permettre de réduire encore le nombre de ces places au profit de la mobilité douce et de l'espace public reconquis.

Alors j'aimerais savoir ce que pense la Municipalité d'une telle initiative, limitée actuellement aux détenteurs de places privées, et si elle peut envisager de mettre à disposition les nombreuses places de parc dévolues à l'administration communale, qui sont très peu utilisées en dehors des

heures de bureau et le week-end. Qui plus est, cela permettrait de nouvelles recettes, certes modestes, j'en conviens.

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipal, Finances et mobilité** : – La Municipalité ne s'est pas encore formellement positionnée sur ce projet, mais je peux vous donner quelques éléments de réponse.

Nous avons, en effet, aussi appris le lancement de cette application par la presse. Et elle peut, en tout cas, de premier abord, sembler intéressante, car elle pourrait permettre de diminuer la pression sur l'usage du domaine public par le stationnement. Je rappelle, et je pense que c'est important dans le débat sur la mobilité, que nous avons un nombre de places de parc en Ville de Lausanne très conséquent, d'environ 100 000 places de parc. Sur ces 100 000 places de parc, environ 70% à 80% de ces places sont des places privées, mais sur ces 70 000 places de parc privées, seules 1300 sont des places de parc privées de la Ville utilisées par les membres du personnel. Et encore, là-dessus il y a des véhicules de service. Je n'ai pas le chiffre exact de celles qui ne seraient pas utilisées le week-end. Enfin, il faut avoir à l'esprit que, sur ces 1300 places, une bonne partie sont relativement excentrées.

Ainsi, les places de parcs privés de la Ville sont une infime portion des places totales à disposition et nous n'avons pas effectué d'analyse approfondie, comme je le disais, mais le travail relativement conséquent cas échéant qu'il faudrait faire pour coordonner la disponibilité et l'accès, nous semble à ce stade, en tout cas au niveau de la direction, relativement disproportionné.

Mais enfin, comme je l'ai dit, nous ne sommes pas contre un usage, et c'est bien ce que l'on essaie de mettre en avant, un usage plus intelligent des places de parc aujourd'hui en Ville de Lausanne, puisqu'en effet la plupart du temps, pour partie en tout cas, il y a de grandes disponibilités dans l'offre, même l'offre privée publique, comme celle dans les parkings privés, il y a de grandes disponibilités dans les parkings privés en ouvrage, permettant d'accueillir les visiteurs en voiture à Lausanne.

#### Question

**Mme Nawel Khemissa (EàG)** : – Ma question ne concerne ni des places de parc ni des camping-cars ni quoi que ce soit en rapport avec la route, mais des êtres humains. Cette question s'adresse à la base à Mme Émilie Moeschler, qui est absente ce soir. Je souhaitais adresser cette question à la Municipalité concernant l'ouverture prochaine du nouvel espace de consommation sécurisée de la Riponne, qui est prévu initialement pour le mois de mai prochain.

Avant d'aborder ma question, permettez-moi de contextualiser rapidement. En 2018, Lausanne a enfin rejoint les sept autres grandes villes suisses proposant cet outil essentiel en matière de réduction des risques, en ouvrant enfin un espace de consommation sécurisée pour les personnes vivant avec des addictions à des drogues encore illégales. L'emplacement choisi pour cet ECS, au Vallon, a été discuté avec les personnes concernées, les professionnels et les personnes habitant le quartier. Dès le début, des voix s'élevaient pour souligner que cet emplacement n'était pas optimal, parce qu'il était bien trop décentré des lieux de consommation connus en centre-ville – place de la Riponne jusqu'à la rue des Deux-marchés au nord, et jusqu'à la rue Près-du-marché au sud – et que même s'il était bien évidemment fréquenté, ce projet-pilote manquerait sûrement énormément l'objectif « éviter et limiter les consommations dans l'espace public ».

À l'époque, la Municipalité a entendu ces remarques, mais elle a décidé de maintenir son projet au Vallon. En 2020 l'expérience pilote de l'ECS a été pérennisée, les résultats étant jugés comme relativement satisfaisants. En 2023, le constat était là, il allait être nécessaire d'ouvrir une antenne à la place de la Riponne, parce que le projet avait partiellement manqué sa cible, comme l'avaient prédit toutes les personnes qui savent de quoi elles parlent quand elles parlent de consommation de drogues dites dures et illégales.

Au mois de juillet dernier, lorsque les premières communications municipales sur le fonctionnement de cette nouvelle antenne ont fait part, entre autres, d'horaires d'ouverture très étonnants, une pétition a été lancée par un groupe de personnes concernées par l'ouverture de cet espace. Je cite notamment **Mme Céline Brunissol, M. Ahmed Sambos, M. Yassine Bouali**, dont je salue le travail militant, réalisé de manière rapide et convaincante, puisque ces pétitionnaires ont récolté plus de 500 signatures en cinq jours. Leur pétition demandait en particulier deux choses à la Municipalité :

une ouverture vingt-quatre heures sur vingt-quatre et un lieu de décompression post-consommation intégré au lieu.

Je sais que le 26 septembre, cinq des pétitionnaires ont été reçus par la Municipalité afin de parler de ces demandes. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir bien voulu les recevoir, c'est très sympa. En septembre également, le groupe Ensemble à Gauche déposait une interpellation urgente demandant qu'on propose un fonctionnement de l'ECS qui réponde à ces mêmes préoccupations. Trois résolutions de mon camarade Pierre Conscience avaient alors été acceptées, dont deux concernaient exactement les demandes des pétitionnaires. Aujourd'hui, nous sommes à quelques semaines de l'ouverture de l'antenne de la Riponne. Nous avons été interpellés par plusieurs personnes qui se questionnent sur le fait que, si certaines suggestions ont été considérées, notamment la mise en place d'un espace post-consommation qui était vraiment plus que nécessaire, les demandes essentielles concernant les horaires d'ouverture n'ont pas été pleinement prises en compte.

Une extension des horaires a été proposée, mais, actuellement, l'ECS ferme ses portes à 21 h et sera ouvert certains matins, ce qui ne répond pas aux besoins exprimés par les personnes concernées. Parce que, pour être très clair, à 21 h en fait, c'est, pour de nombreuses personnes, le moment où elles n'ont pas encore trouvé de quoi consommer, où un état de manque débute potentiellement et où, une fois le produit trouvé, il devient urgent et vital, en fait, de le consommer le plus rapidement possible pour ne pas être trop malade.

**Le président** : – Est-ce que vous pouvez poser votre question, s'il vous plaît ?

**Mme Nawel Khemissa (EàG)** : – Oui. Je ne vous ferai pas de dessin sur être trop malade. Personne ne souhaite vivre ou assister à un moment comme ça. Donc, si je comprends qu'on ne peut pas ouvrir cet espace vingt-quatre heures sur vingt-quatre, que cette demande est trop ambitieuse, je pense qu'on devrait quand même écouter les personnes spécialistes de la question et envisager une extension des horaires d'ouverture au moins jusqu'à 23 h. Ma question est donc : combien de temps allons-nous encore attendre avant de faire de l'ECS de Lausanne un outil de réduction des risques pleinement efficient ? Est-il envisageable d'écouter les spécialistes et ajuster les horaires en conséquence ? Je souhaite que cette antenne fonctionne, que ce soit un service public efficace.

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Merci à Mme Khemissa d'avoir annoncé cette question, ce qui a permis au service de Mme Moeschler et à cette dernière de préparer une réponse, que je vais vous lire.

En 2023, la Ville de Lausanne, inquiète face au changement de comportement en matière de consommation de drogue, notamment dans l'espace public, a décidé d'une série de mesures. En étroite collaboration avec ses partenaires du dispositif addiction, une nouvelle équipe sociale de rue a été mise en place, mais également le renforcement des patrouilles de police et l'augmentation du nombre de ramassages des déchets de consommation réalisés avec les personnes consommatrices. Un projet-pilote d'ouverture d'une antenne de l'ECS a également été annoncé.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la politique de réduction des risques en matière de consommation de drogue et visaient particulièrement les consommatrices et les consommateurs particulièrement désinsérés qui consomment des substances psychoactives dans l'espace public et s'inscrivent peu dans les institutions existantes. Durant la phase de mise à l'enquête et construction du projet-pilote d'antenne ECS à la Riponne, de nombreux acteurs ont été rencontrés – riverains, pétitionnaires, opposants. Peut-être est-il utile de préciser que la pétition évoquée par Mme Khemissa a été adressée à l'Office des permis de construire et a donc été aussi traitée dans le cadre des oppositions. Durant ces rencontres, deux demandes ont été formulées par de nombreux acteurs : l'ajout d'un espace de repos et l'élargissement des horaires prévus initialement. Les spécialistes ayant également plébiscité ces deux mesures, la Ville a fait évaluer son projet.

Des financements supplémentaires ont pu être obtenus auprès du Canton et les horaires sont les suivants : lundi et mardi de 15 h 30 à 21 h 30 et du mercredi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 15 h 30 à 21 h 30. En dehors de ces horaires, les personnes seront réorientées vers l'ECS du Vallon, ouvert tous les jours de 9 h 30 à 17 h 30, sauf mardi, de 11 h à 17 h 30. Les horaires ont été retenus, certes en fonction des financements possibles, mais également en concertation avec les

riverains, restaurateurs, autres actrices et acteurs de la Riponne, et avec l'avis des spécialistes des addictions. Notamment, ceux-ci soulignent qu'un accueil vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans un espace de consommation n'est pas souhaitable, ne permettant pas de repos dans une consommation parfois effrénée. Une salle de repos a également été permise, une solution alternative ayant pu être trouvée pour les dépôts du musée d'archéologie voisin.

Suite au débat au Conseil communal de l'année dernière, la Municipalité s'est engagée à dresser un bilan après un an d'ouverture de l'antenne de l'ECS à la Riponne. Elle le fera. Elle estime s'être donné les moyens pour que ce projet se réalise dans les meilleures conditions possible et permette après un an de tirer des conclusions pertinentes.

**Le président** : – Ce n'est pas un débat avec la Municipalité, madame Khemissa. Néanmoins, si vous voulez rajouter quelque chose, je vous passe brièvement la parole.

**Mme Nawel Khemissa (EàG)** : – C'est simplement pour dire que c'est de la langue de bois. On est au courant des horaires d'ouverture, ils ont été communiqués. Je peux presque vous prédire qu'on va économiser des millions si on adapte tout de suite les horaires. Les personnes spécialistes, les plus spécialistes des addictions, ce ne sont pas les professionnels en fait, c'est les consommateurs.

**Le président** : – Très bien, je vous laisserai déposer une interpellation à ce sujet, mais ce n'est pas dans le cadre des questions orales qu'on peut faire ça, je regrette.

#### Question

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : – Avec une transition un petit peu abrupte, j'adresse cette question orale au municipal Pierre-Antoine Hildbrand. J'ai appris par les habitants du Chalet-à-Gobet qu'un nombre important de caravanes avaient trouvé refuge au parking du Chalet-à-Gobet. Aujourd'hui, il semblerait qu'il s'agisse des gens du voyage en partance de Payerne. Et la présence de ces gens semble inquiéter certains habitants. Ma question est dès lors de savoir ce qu'entend faire la Municipalité s'agissant de l'arrivée de ces caravanes, et en particulier ce qu'elle va entreprendre pour répondre aux inquiétudes des habitants du quartier.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je remercie Mme Bérard pour sa question. Nous avons aussi été interpellés par différents habitants de Lausanne.

« Lausanne ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part ». Vous connaissez la citation. Elle est particulièrement adaptée à la situation, puisque Lausanne accueille déjà une partie importante des gens du voyage souhaitant passer le printemps, l'été, une partie de l'automne en Suisse, dans l'arc lémanique. Elle en fait plus que sa part et elle n'est pas du tout désireuse d'accueillir de nouvelles caravanes, fût-ce au Chalet-à-Gobet, d'ailleurs il n'y a pas de raison que ce soit au Chalet-à-Gobet. Les caravanes en question ont d'abord tenté de s'implanter à Yverdon, Yverdon qui, aussi, avait fait sa part pour une partie des gens du voyage. Elles sont ensuite allées à Avenches, Avenches qui a aussi fait sa part en matière de gens du voyage. Aujourd'hui, ce même groupe de caravanes tente de venir à Lausanne. Nous avons ce matin exigé par écrit l'expulsion, et si demain les choses ne sont pas claires, plainte sera déposée.

#### Question

**Mme Constance Von Braun (Les Verts)** : – En l'absence de Mme Moeschler, ma question s'adresse à M. Payot. Elle concerne un moment de ma vie où je cheminai tranquillement à la nouvellement nommée rue Hélène-Monastier. Je me trouvais une fois de plus nez à nez avec la machine de distribution de seringues dont je demanderais à M. Tétaz de projeter la photo. Je crois que cette photo parle d'elle-même. On peut constater que son état est relativement pitoyable, et ce depuis bien longtemps. Cette machine ne fait ni l'éloge de nos rues ni de la distribution de seringues répondant à certains critères d'hygiène ni de la précitée Hélène Monastier. Cela étant, ma question à la suivante : quand est-ce que vous pensez réhabiliter cette machine en la rendant décente, et surtout fonctionnelle ?



## Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** –Merci à Mme Von Braun d'avoir annoncé sa question, ce qui me permet de vous lire la réponse préparée par Mme Moeschler et ses services.

Le distributeur de seringues dont la photo vous a été montrée est destiné à l'échange de matériel d'injection usagé pour du matériel stérile. Il fait partie du dispositif de réduction des risques en matière de consommation de drogue mis en place par la Ville de Lausanne, ainsi que du plan cantonal de réduction des risques. L'échange de matériel d'injection est également possible auprès de nos partenaires accompagnants, les consommateurs et consommatrices de drogue, mais le distributeur précité permet un échange à toute heure.

A l'heure actuelle, ce distributeur fonctionne et les chiffres relevés dans le monitoring démontrent actuellement une utilisation régulière ; 682 seringues échangées durant le mois de mars, par exemple. Il arrive malheureusement que le distributeur soit hors d'usage, principalement suite à des pannes en lien avec des déprédations. Il est entretenu par la Fondation ABS, qui passe tous les matins pour remplir la machine et effectuer les réparations courantes nécessaires. La Fondation ABS intervient aussi vite que possible lorsque des réparations plus conséquentes sont jugées nécessaires. Ces dernières semaines, il n'a pas été constaté de panne importante.

Il est possible que lors de vos passages, madame la conseillère communale, le distributeur ait été en panne et qu'il ait été réparé dans la journée ou le lendemain. A ce jour, le distributeur est désormais fonctionnel et nous regrettons évidemment les nuisances générées lorsqu'il est en panne. J'ai une photo témoignage du 23 avril à 9 h, mais je crois qu'elle n'a pas été transmise au Secrétariat du Conseil communal. Je pourrais la transmettre à l'auteur de la question. Le distributeur est une machine relativement ancienne, mais dont le mécanisme est solide et remplit très bien sa fonction. Des démarches sont actuellement en cours pour la mise en place d'une collaboration locale avec l'atelier mécanique de l'école des métiers afin de faciliter les processus de réparation et pour une remise à neuf.

## Question

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Ma question s'adresse à Mme Moeschler, qui est donc un M. Payot. Monsieur le municipal, pouvez-vous nous faire un point sur la situation de l'immeuble de la Borde 47 et les démarches effectuées par la Ville dans le cadre de la fermeture de cet hébergement d'urgence, fermeture qui, pour rappel, était initialement prévue au début du mois de mars.

## Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Avec les mêmes remerciements que précédemment, je vous lis la réponse préparée par Mme Moeschler et ses services.

L'accueil à la Borde a permis de sortir temporairement du dispositif des hébergements d'urgence des personnes qui le fréquentaient déjà avant l'été 2023, pour la plus grande partie. Elles ont été informées dès le début que ce bâtiment était mis à disposition jusqu'en mars 2024. Avec l'ouverture de l'hébergement d'urgence à Tivoli début mars, le dispositif des hébergements d'urgence est désormais élargi durant toute l'année, selon la vision proposée par la municipalité dans le cadre du rapport préavis adopté par votre Conseil communal au mois de mars dernier.

Comme vous le savez, le prêt à usage liant la Ville de Lausanne et la société propriétaire du bâtiment de la Borde 47 est arrivé à échéance fin mars 2024. Malgré les démarches effectuées par la Ville pour proposer des alternatives et pour que les personnes libèrent le bâtiment à l'échéance, force a été de constater qu'un certain nombre de familles y résident toujours en ce mois d'avril. Deux familles ont pu trouver un logement plus stable en remplissant ces conditions. Les autres familles se sont vues orientées auprès du dispositif d'hébergement d'urgence, mais la grande majorité n'a pas quitté, à l'heure actuelle, le bâtiment de la Borde 47.

Vu la salubrité et la sécurité du bâtiment, dévolu à une prochaine démolition, la Ville de Lausanne et les propriétaires se sont régulièrement concertés pour évaluer la situation et les mesures à prendre, afin que le bâtiment soit libéré au plus vite. L'extrême vétusté des lieux et leur insalubrité ne permettent pas d'accorder un délai supplémentaire. Toutes les mesures utiles seront dès lors engagées par la Ville et la société propriétaire pour libérer les locaux dans les meilleurs délais.

## Question

**Mme Christine Goumaz (soc.) :** – Le 15 mars dernier, l'accident de voiture survenu au carrefour de Béthusy a marqué les esprits des habitants et habitants du quartier. Heureusement, le conducteur de la voiture de police concernée n'a causé que des dommages matériels. Une quinzaine de jours avant, un autre accident plus inquiétant a eu lieu à quelques mètres du précédent. Cette fois, une voiture est entrée dans le parc public du château de Béthusy en arrachant au passage le portail de l'entrée. Elle a traversé le parc pour finir sa course contre un luminaire, lui aussi arraché. C'était en fin d'après-midi, heureusement encore, aucune personne n'a été blessée.

Ces événements rappellent qu'il y a plus d'un an, j'ai déposé un postulat qui amorce une réflexion de fond quant à la vie de ce lieu. Plus précisément, il demande à la Municipalité de planifier le réaménagement du carrefour de Béthusy en une véritable place. Les habitantes et les habitants des environs du carrefour de Béthusy, représentés par le collectif La Béthusienne, dont je suis cofondatrice, se mobilisent depuis un an et demi pour recréer du lien social, qui manque en grande partie à cause de l'intensité du trafic. Naturellement, nous nous réjouissons sincèrement de l'installation récente d'un banc public devant l'entrée du parc du château, mais au vu de ces récents sans accident, la question suivante se pose. Est-ce que le nombre d'accidents de voiture sur le carrefour de Béthusy est en augmentation et, le cas échéant, y a-t-il des mesures envisagées pour sécuriser le carrefour ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je remercie Mme Goumaz pour sa question. La réponse est non, les chiffres sont stables, il n'y a pas d'augmentation constatée du nombre d'accidents de voiture sur le carrefour de Béthusy. Entre 2019 et 2023, il s'est produit quatorze accidents de la circulation sur l'intersection Béthusy - Levant - Victor-Ruffy, ayant occasionné au total un blessé grave en 2019, cinq blessés légers, dont le dernier remonte à 2022. Huit accidents n'ont provoqué que des dégâts matériels. S'agissant des mesures de type design de la route, ils ne relèvent pas de la police. Je ne connais pas les projets qui sont en cours.

## Question

**Mme Johann Dupuis (EàG.) :** – Contrairement à tous mes préopinants, je suis mauvais élève et je n'ai pas envoyé ma question à l'avance, chose pour laquelle je m'excuse. Ma question s'adresse à Mme Litzistorf, qui, je suis sûr, aura les bonnes réponses.

Vous lisez tous et toutes la presse. Vous avez peut-être remarqué une information pas vitale en ces temps de guerre et de crimes massifs contre les droits humains, mais, à l'échelle suisse, tout de même, la presse a fait état d'une contamination assez générale et répandue au radon de l'atmosphère de nombreux immeubles en Suisse. Le radon, c'est la cause la plus fréquente du cancer de poumon après le tabac, en Suisse. Ça nous donne 200 à 300 décès par année pour notre pays. Comment on voit s'il y a du radon ou pas ? C'est un gaz radioactif et, au-delà de 300 becquerels par mètre cube, on considère qu'il y a un risque pour les personnes qui séjournent au moins quinze heures par semaine.

Tout propriétaire en Suisse, tout constructeur, tout maître d'ouvrage doit veiller à ce que des mesures de construction préventives soient prises pour que cette concentration de 300 becquerels par mètre cube ne soit pas dépassée. Il y a également une cartographie qui a été établie, qui couvre toute la Suisse, qui témoigne des taux de radon, et il se trouve que la Ville de Lausanne n'est pas neutre, n'est pas épargnée par ce gaz. Il y a certaines zones de la ville, notamment le nouveau quartier des Plaines-du-Loup, où on est dans une probabilité supérieure à 10% à ce qu'il y ait des bâtiments dans cette zone qui dépassent la teneur de 300 becquerels par mètre cube.

D'où ma question à la Municipalité. J'aurais pu intituler cette question : après la dioxine, le radon. La situation de pollution au radon a-t-elle été analysée précisément à Lausanne, particulièrement dans les immeubles qui sont propriété, donc en responsabilité de la Municipalité ? Est-ce que des mesures supplémentaires ne seraient-elles pas nécessaires ?

## Réponse de la Municipalité

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Effectivement, je n'ai pas de réponse précise à vous apporter. Néanmoins, la problématique du radon fait partie des éléments qui sont regardés pour chaque permis de construire. C'est notamment

dans cette procédure et dans ce qu'on peut encore appeler communément la synthèse CAMAC qu'on peut retrouver les éléments projet par projet. Ça s'inscrit notamment dans le cadre du suivi des charges environnementales, qui sont en lien avec les procédures de permis de construire et qui sont, pour l'instant aussi, partagées entre le Canton et la Commune.

Pour le projet spécifique que vous évoquez, vous n'avez pas posé la question assez longtemps pour que je puisse aller voir sur Goéland un projet spécifique comme celui que vous évoquez sur les Plaines-du-Loup. Mais dans l'historique qu'on retrouve pour chaque objet de construction comme les Plaines-du-Loup, on retrouve la traçabilité. Si vous me laissez encore quelques minutes pour aller voir sur Goéland sur les Plaines-du-Loup, j'aurai peut-être des réponses plus précises à vous donner. Mais bien entendu que cette problématique environnementale, comme toutes les autres, est normalement regardée dans le cadre de ces procédures, avec des responsabilités partagées entre le Canton, ou les cantons et les communes.

#### Question

**Mme Karine Roch (Les Verts) :** – Alors voilà, on va rester dans les Plaines-du-Loup, puisque, comme vous le savez, le premier secteur, plan d'affectation 1 va bientôt être complété avec la remise des logements et activités. Pour l'instant, en attendant les derniers aménagements, c'est une circulation piétonne labyrinthique dans ce quartier, qui complique l'accès des clients, usagers et patients aux commerces et activités déjà implantés, lesquels arrivent le plus souvent en bus. Il peut arriver qu'une personne qui cherche à se rendre chez un physiothérapeute se dirige vers l'intérieur du quartier. Naturellement, elle se retrouve face à une palissade de chantier. Donc serait-il possible de placer des indications d'accès piétonniers dans ce quartier, les Plaines-du-Loup, en attendant que les palissades soient ôtées ? Question subsidiaire, est-ce qu'on connaît la date un peu plus exacte du calendrier de fin d'aménagement des espaces extérieurs ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipal, Finances et mobilité :** – Là aussi, je réponds pour le syndic. Et voici les éléments qui m'ont été communiqués. Les passages inférieurs reliant les pièces urbaines A et B et D à E sont actuellement en chantier. Ainsi, comme vous le relevez, les piétons ne peuvent malheureusement pas y passer. La situation va perdurer jusqu'au début 2025. Pour informer les piétons, les panneaux d'interdiction sont posés sur les axes fermés et les différentes orientations sont, j'imagine indiquées. Il s'agit d'un chantier qui évolue constamment et les zones clôturées évoluent également en fonction de l'avancement du chantier. La pose de panneaux d'information supplémentaires que ceux qui existent déjà, d'après les services de la direction, n'apporterait pas d'éléments déterminants et risquerait de ne pas correspondre à la réalité du terrain avec tous les changements successifs du chantier.

### Règlement communal relatif à l'octroi d'une concession pour exécuter des installations d'eau

Préavis N° 2023/57 du

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

#### Discussion

**Mme Audrey Petoud (soc.), rapportrice :** – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**Mme Audrey Petoud (soc.), rapportrice :** – La commission a voté en bloc les conclusions 1 à 4 à l'unanimité.

**Le Conseil, par une majorité oui, 0 non et quelques abstentions, approuve les conclusions 1 à 4 de la commission.**

(insérer délibéré)

## Stratégie multimédia

### Réponse aux postulats de M. Matthieu Carrel et consorts « Citycable et LFO. Quo vadis » et de Mme Céline Misiego « Accès Internet et Télé réseau a des prix avantageux »

Rapport-préavis N° 2024/13 du 14 mars 2024

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Jacques Pernet (PLR), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Mathilde Maillard (PLR)** : – La privatisation des SIL est en marche et le PLR Lausanne s'en réjouit. Ce n'est en effet pas tous les jours que la Municipalité nous propose de vendre une partie de son activité à un privé. Dans ce domaine où nous parlons de multimédia, c'est une entité tout ce qu'il y a de plus privé, puisque nous parlons de Sunrise.

Vous l'avez compris, le PLR Lausanne soutiendra ce préavis. Il soutiendra ce préavis, quand bien même, monsieur le municipal, il manque un tout petit peu d'ambition. Allez donc jusqu'au bout de votre idée et nous attendons avec impatience la suite de ce premier préavis, car oui, le PLR Lausanne considère qu'il ne relève pas du service public d'assumer les tâches de commercialisation du multimédia. Ce d'autant plus lorsque cette commercialisation ne rapporte pas d'argent, voire qu'elle en coûte, car il faut aussi rappeler que, pendant plusieurs années, l'activité commerciale du multimédia des SIL a coûté à la Ville, notamment en raison de la forte érosion de la clientèle due à la très forte pression concurrentielle des gros acteurs fédéraux du multimédia.

Quand bien même, le PLR est satisfait et, au nom du postulant, je crois qu'on peut dire qu'il est satisfait de la réponse à son postulat. Nous continuerons à veiller pour que la suite se déroule, et on espère cette suite un petit peu plus prochaine que ce premier préavis. A ce stade, monsieur le municipal, je crois que j'ose vous féliciter, oui, parce qu'il y a des secteurs où l'on se rend compte, ou la Ville se rend compte que l'on est moins bon que les autres, et alors on soumet un préavis au Conseil communal pour proposer de remettre ce secteur aux autres. En contraste, il y a d'autres secteurs où ce sont les circonstances qui forcent la Municipalité et la Ville à se rendre compte que nous sommes moins bons que les autres, comme cela a pu être le cas dans le domaine du logement et des gérances.

**Mme Prisca Morand (Les Verts)** : – Je tiens d'abord à remercier la Municipalité pour son rapport-préavis qui présente une stratégie multimédia claire et pertinente. Un des éléments clés de cette proposition se trouve dans le recentrage des services de télécommunication de la Ville, à la fois sur une seule technologie, la fibre optique, et sur le territoire lausannois uniquement. Cela implique la vente du télé-réseau hors Lausanne, qui est encore basé majoritairement sur une technologie coaxiale. Cette dernière, qui est très énergivore et coûteuse, n'est quasiment plus présente sur le territoire communal. La question de l'intérêt d'utiliser le budget public pour une activité qui réalise des pertes financières et qui n'est pas destinée aux Lausannois et Lausannoises se pose alors très clairement.

On peut également noter que l'approche partenariale adoptée garantit la continuité de service et la qualité des prestations aux clientes et clients qui seront transférés. La solution qui nous est proposée par la Municipalité permet donc d'équilibrer les coûts, tout en valorisant la proximité avec la population lausannoise et en répondant plus précisément à ses attentes. Il est important de souligner que Lausanne, par la société LFO SA qu'elle possède à 100%, a été précurseur dans le déploiement de la fibre optique sur son territoire et que son amortissement se fera sur plusieurs décennies – ça nous a été indiqué soixante à huitante années selon les composants. Ce développement aura permis à la Ville de Lausanne d'obtenir un réseau de fibre optique stratégique bien avant d'autres communes et d'avoir pu y raccorder l'ensemble des bâtiments de la ville. Il y a donc un intérêt certain de maintenir ce réseau pour des raisons commerciales, mais également

parce que cette technologie sûre, robuste et peu énergivore est un maillon indispensable au développement d'une smart city.

Concernant l'offre multimédia, on peut relever que la continuité du partenariat avec netplus au travers de la marque blibliablo développée conjointement avec les autres actionnaires et qui remplace Citycable, permet d'offrir une large palette de prestations internet, TV et téléphonie aux Lausannois et Lausannoises. Deux offres en particulier permettent de rester concurrentiels dans ce marché très tendu. C'est d'une part le lancement de la marque à bas prix Sweez et d'autre part le rabais de 20% sur toute la gamme blibliablo pour les personnes bénéficiaires des prestations AVS et AI. Cette dernière répond notamment à la demande du postulat de Mme Misiégo. Et avec l'offre TV seul à prix très compétitif visant particulièrement les seniors, elle contribue à diminuer les risques d'isolement social de cette tranche de la population. Par cette stratégie multimédia et en expliquant les risques et opportunités qu'elle représente pour la ville et LFO, la Municipalité répond également de manière complète au postulat de M. Carrel. Le groupe des Vertes, Verts et Jeunes Vertes, Verts va donc accepter les trois conclusions de ce rapport-préavis et vous invite à en faire de même.

**Mme Sevgi Koyuncu (EàG) :** – En absence de camarade Anaïs Timofte, je lis son intervention. Le groupe Ensemble à Gauche ne sera pas enchanté comme le PLR.

J'aimerais d'abord faire part d'une certaine inquiétude quant à cette démarche qui n'est pas anodine, de privatisation. Car c'est bien de celle-là qu'il s'agit. Lausanne décide, entre autres, de céder à Sunrise le télé-réseau pour dix communes avoisinantes tout en recentrant ses activités sur le territoire communal, avec un certain nombre de conséquences. Ce réseau a été construit et maintenu grâce à des investissements publics. Le céder au secteur privé soulève des questions sur la garantie d'un service de qualité, ainsi que sur la pérennité de l'accès à ce service, tout et surtout pour les populations les plus précaires et les personnes âgées.

De plus, je trouve regrettable que la Municipalité envisage de se désengager d'un secteur décrit comme stratégique après avoir investi tant de ressources dans son développement. Quel signal donnons-nous aux autres domaines de secteur public dans lequel la Ville investit et qui n'engageront pas de larges bénéfices ? La même logique ne risque-t-elle pas d'être appliquée pour l'accueil de jour, la culture ou encore l'hébergement d'urgence ? Oui, parfois certains investissements ne représentent pas d'importantes recettes fiscales ou de larges bénéfices pour la Ville, mais constituent des investissements pour la société et pour l'équité de l'accès à un bien ou service. C'est la base du secteur public. Craignant aujourd'hui avec telles décisions, certains dans cet hémicycle oublient ce principe fondamental.

Même si la Municipalité minimise les incidences sur le personnel de la Ville, il n'en reste pas moins que plusieurs postes de collaborateurs vont être transférés au secteur privé suite au développement de cette stratégie de recentrage des activités multimédia. Cela a donc des conséquences importantes en termes de sécurité de l'emploi, de plan de carrière et de retraite et de protection sociale pour ces personnes. Avec des conséquences aussi importantes, de telles décisions ne doivent pas être prises à la va-vite et faire l'objet d'un véritable débat démocratique. Pourtant, ce n'est pas tout à fait ce qui s'est passé, puisque la commission chargée de l'examen des postulats Carrel et Misiégo, a été organisée à la hâte, alors que le contrat de vente avec Sunrise avait déjà été acté, avant même que la commission ne se rencontre. Il est inquiétant de constater que des décisions aussi importantes pour l'avenir de notre ville et des habitants soient prises à la limite des processus démocratiques établis. Il est essentiel que les décisions majeures qui affectent la vie quotidienne des habitants de la ville et des communes voisines soient prises de manière transparente et après un examen approfondi des enjeux et des implications.

Maintenant, concernant la réponse au postulat de Céline Misiégo, plus précisément l'initiative visant à offrir des tarifs avantageux aux bénéficiaires des prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI, nous reconnaissons l'effort fait par la Municipalité pour fournir des offres à prix réduit pour ces personnes à faibles revenus. Nous nous contenterons donc du tarif réduit prévu. A noter toutefois que si la fourniture de télécommande avec un nombre de touches réduites peut aider à faciliter l'usage de matériel pour les personnes âgées, l'accès à un moindre nombre de chaînes ne constitue pas tout à fait une mesure s'inscrivant dans la réduction de la fracture numérique, mais peut être perçue comme une réduction de la qualité de l'offre en tant que telle.

En conclusion, le groupe Ensemble à Gauche s'abstiendra sur ce sujet en raison de nos préoccupations concernant la privatisation du télé-réseau, les conséquences sur le personnel de la

Ville et le manque de transparence dans le processus décisionnel, bien que nous reconnaissons les efforts pour offrir des tarifs réduits aux bénéficiaires AVS-AI.

**M. Matthieu Delacrétaz (PLR) :** – Est-ce que M. Tétaz peut afficher le courrier de Sunrise, s'il vous plaît ? J'aimerais poursuivre les propos de ma préopinante pour faire part de mon grand étonnement quant au processus démocratique qui a été proposé par le municipal dans cette affaire. En effet, petit rappel des événements : le vendredi 15 mars, était annoncée en grande pompe dans toute la presse la vente du réseau à Sunrise, d'ailleurs sans aucun conditionnel dans le communiqué de presse. Cela non seulement avant que la commission ne siège et se prononce, le 18 mars, mais aussi, évidemment, avant que notre Conseil en discute aujourd'hui.

Mais, encore pire, et là je vous invite à regarder le courrier qui est affiché, encore pire, comme vous le voyez, il s'avère que les clients concernés Citycable hors Lausanne ont reçu un courrier daté du 15 mars déjà, donc quelques jours après cela, avant même la commission, ont reçu une lettre annonçant le transfert de leur contrat à Sunrise. On peut se poser la question de qu'est-ce que c'est cette façon de faire. On marche sur la tête. Donc je pose la question que j'ai déjà posée en commission, mais, à quoi sert-on, nous, la commission, nous, le Conseil communal, si les décisions sont déjà prises, sont déjà communiquées et sont déjà mises en œuvre avant même qu'elles soient acceptées par notre conseil. A ce titre, je vais m'abstenir ce soir. Vous avez compris que ce n'est pas forcément la position de mon groupe, mais, voilà, je vous donne mon avis personnel.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Ce n'est pas faute pour l'UDC de le rappeler depuis déjà bien des années, lorsqu'un marché est ouvert à la concurrence, le secteur public est par essence, j'ai envie de dire, incapable de se montrer compétitif face aux acteurs privés. L'économiste Emmanuel Savas l'avait déjà démontré il y a une bonne trentaine d'années dans la loi qui porte aujourd'hui son nom. Le multimédia à Lausanne ne fait malheureusement pas exception à cette règle.

Depuis de nombreuses années, le groupe UDC s'alarme des diminutions incessantes de clientèle du secteur multimédia des Services industriels. En seulement quelques années, les SIL ont connu des pertes de clientèle se comptant en dizaines de milliers d'abonnements. Chacun se souvient, ou peut-être pas, de la résistance active dont le prédécesseur de M. Company avait alors fait preuve face aux inquiétudes du groupe UDC à ce sujet et face à nos demandes de renseignements en la matière. Il nous avait tout d'abord été opposé le secret de fonction, le secret des affaires, et puis, finalement, à force de requêtes LInfo et d'échanges avec le préposé cantonal à la protection des données et d'autres acteurs, nous avons finalement pu, un peu par la bande, obtenir un certain nombre de chiffres qui étaient, il faut bien le dire, alarmants.

Il a été évoqué tout à l'heure, je cite, la « très forte pression concurrentielle » à laquelle sont soumis les Services industriels. On pourrait peut-être prendre le problème par l'autre bout de la lorgnette et relever l'incapacité chronique de ces mêmes Services industriels à être eux-mêmes concurrentiels sur ce marché.

Le groupe UDC partage une partie de l'analyse qui a été exposée par Mme Maillard tout à l'heure, mais s'en écarte sur d'autres points. S'il est vrai que, par ce préavis, nous nous séparons d'une partie des activités multimédia, soit ce qui concerne l'extérieur de la Commune de Lausanne, il faut aussi reconnaître que ce préavis vise à pérenniser cette même activité sur notre commune. Au fond, la Municipalité nous vend l'espoir que les SIL parviendront, en se limitant au seul marché lausannois, à se montrer concurrentiels face aux géants du secteur des télécommunications qui, eux, opèrent sur toute la Suisse. Il faut peut-être rappeler que ces géants peuvent réaliser d'importantes économies d'échelle, que nous ne pourrions pas espérer en ce qui nous concerne. Au fond donc, ce rapport-préavis prend acte d'un certain nombre de réalités, mais, j'ai envie de dire, s'arrête au milieu du gué.

L'UDC l'a déclaré, il y a déjà bien des années, il aurait fallu à l'époque vendre les clients que nous avons encore en nombre appréciable et ainsi limiter nos pertes, puisque ces clients avaient évidemment une valeur économique, en tout cas la partie d'entre eux qui était reliée par fibre optique ; s'agissant des connexions dites FTTH, c'était un peu plus délicat. Quoi qu'il en soit, nous aurions certainement pu encaisser une somme appréciable, qui n'est évidemment plus possible d'encaisser dès lors que ces clients ont été irrémédiablement perdus. Après avoir perdu des clients par dizaines de milliers, effectivement, ce n'est plus possible.

En ce qui nous concerne, nous allons nous abstenir sur la conclusion numéro 1, parce que, quelque part, si elle va intellectuellement dans la bonne direction, elle consacre néanmoins le maintien de cette activité dont nous considérons qu'il conviendrait de se séparer, y compris s'agissant du périmètre de la Commune de Lausanne, et nous accepterons les réponses aux conclusions 2 et 3, soit les réponses aux postulats.

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – C'est avec beaucoup de plaisir que je commente aujourd'hui la réponse au postulat que j'avais eu l'honneur de cosigner avec le président de notre Conseil qui faisait suite à un peu de découragement après l'adoption du dernier grand préavis d'investissement sur la stratégie multimédia lausannoise. C'était celle qui voyait entrer la Ville au capital de netplus dans le but de remplacer les offres commerciales strictement lausannoises, à l'époque sous le nom de Citycable, par une offre multirégionale ou suprarégionale, j'y reviendrai tout à l'heure.

Nous demandions, avec M. Carrel, dans un bel élan commun, nous en avons eu quelques-uns, mais, enfin, ils n'étaient pas si nombreux que ça non plus, nous demandions une stratégie claire en partageant quelques points de départ, notamment le fait que lorsqu'un marché est libéralisé, la position d'un prestataire de service public dans ce marché n'est jamais facile. De ce point de vue là, je vais rejoindre, peut-être à son grand étonnement, ce qu'a dit le collègue Christe tout à l'heure, le maintien par principe d'un opérateur public qui, effectivement, vit avec quelques autres contraintes, avec quelques autres coûts, le maintien par principe d'un tel opérateur dans un marché libéralisé n'a pas forcément de sens. Je le dis volontiers ce soir après l'avoir déjà dit lors d'autres débats sur les Services industriels de Lausanne.

On avait une situation compliquée aux Services industriels de Lausanne sur la partie multimédia en réalité depuis les années 2000, depuis la libéralisation du marché intervenue dans les années 1990. Par parenthèse on fera remarquer que la libéralisation du marché en Suisse dans le domaine des télécoms n'a pas fait beaucoup baisser les prix. On reste un immense îlot de cherté par rapport à nos pays voisins et les soupçons d'entente cartellaire pourraient être soulevés avec un peu plus d'affirmativité s'ils ne risquaient pas de m'emmener à nouveau devant je ne sais quel cours pour je ne sais quelle accusation de diffamation. Mais, enfin, quand on voit ce qui se passe et que l'on compare les offres, on se demande qui à la fin est le dindon de la farce et comment les très lourds investissements qui sont consentis dans ce marché libéralisé sont rentabilisés. Je vous fais grâce de la réponse, mais je crois qu'elle est relativement claire.

Quelle était la situation alors des SIL ces dix, quinze dernières années ? Je rejoins ce qu'a dit M. Christe : une perte du nombre d'abonnés, qui était finalement structurelle. Quand vous partiez de Lausanne, vous arrêtiez forcément d'être client de Citycable, avant d'Urbanet. Par contre, quand vous arriviez à Lausanne, c'était une bataille évidemment pour Citycable d'essayer de vous sortir de votre ancien opérateur pour dire, vous êtes à Lausanne, venez chez Citycable. Objectif commercial assez compliqué dans la mesure où les prestations sont assez comparables. Il y avait aussi peu de visibilité entre la stratégie d'un côté de la Ville comme propriétaire, investisseuse dans le réseau, d'abord de coaxial, télé-réseau classique, puis ensuite de fibre optique, et puis la stratégie commerciale, et puis enfin effectivement les buts sociaux que la Ville a toujours poursuivis avec des tarifs spécifiques pour certains groupes de population. Comment on faisait cohabiter ces trois éléments ? Ça n'a pas toujours été extrêmement clair. Est-ce qu'on visait de la rentabilité sur les investissements, mais faire un peu de pertes sur des objectifs sociaux, tout en essayant de gagner des clients avec les faiblesses que j'évoquais ? Objectivement, je crois que ça ne fonctionnait pas et que le résultat était effectivement cette perte d'abonnés sur le long terme.

Aujourd'hui, et j'aimerais vraiment le saluer, nous avons une stratégie qui est enfin claire et nous avons un préavis qui exprime un courage qui, c'est un peu désagréable de le dire, mais qui avait peut-être un tout petit peu fait défaut jusqu'ici. On avait choisi de continuer un peu tout ce qu'on faisait et, aujourd'hui, on ose choisir aussi ce qu'on ne continue pas, ce qu'on ne fait plus pour faire mieux ce qu'on va préserver comme activité.

J'aimerais juste rappeler ici, parce que vous connaissez mon intérêt pour l'histoire, pourquoi Lausanne a investi si fortement, dans les années septante déjà, dans un réseau de télé-réseau. Et vous trouvez à l'époque des publicités assez cocasses à ce sujet. C'était en fait une façon de promouvoir la commune, à la fois comme site résidentiel et comme site économique. On disait « venez à Lausanne, il y a la télévision », et puis ensuite on a dit « venez à Lausanne, il y a l'internet rapide ». Ça a été finalement un investissement dans la qualité du site lausannois qui a été consenti.

Et la même chose a été faite avec la fibre optique, le développement conjoint avec Swisscom il y a une quinzaine d'années. C'était l'idée de dire, Lausanne, aujourd'hui on dirait Smart City, doit avoir une connexion en fibre optique dans chaque maison, pour chaque entreprise, parce que c'est finalement un facteur d'attractivité.

Maintenant, qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ? On clarifie, précisément en restant dans cet esprit que je viens d'évoquer, on clarifie que, hors de Lausanne, le maintien d'un réseau de télé-réseau coaxial classique en mains de la Ville n'a plus de sens. Pourquoi il n'a plus de sens ? Parce qu'en Ville de Lausanne, on a remplacé ça par la fibre optique. Donc exploiter hors des communes, hors des frontières de la commune, un réseau qu'on n'exploite plus à l'intérieur des frontières n'a plus de sens. C'est le sens de la cession à Sunrise qui a été évoqué tout à l'heure. Et puis, à Lausanne, on intègre l'investissement intelligent qui a été fait au cours des années, voté par notre Conseil à plusieurs reprises – on parle quand même de dizaines de millions d'investissements dans ce réseau – on l'intègre dans ce qui est justement, monsieur Christe, un opérateur national. Et c'est aussi quand même là que le préavis sur netplus qui avait provoqué notre petite mauvaise humeur était malgré tout fondé, c'est que c'était très juste de faire rejoindre par les SIL un opérateur actif au niveau national en la personne de netplus. Donc ça, vous ne l'avez peut-être pas bien compris, monsieur Christe, mais c'est exactement la stratégie qui a été suivie, celle d'intégrer les services commercialisés par les SIL à Lausanne dans une logique suprarégionale, pour qu'un jour vous avez quelqu'un qui déménage de Sion à Lausanne, il reste chez netplus, il arrive dans le bassin d'utilisateurs de Citycable, ou aujourd'hui effectivement de netplus avec cette offre dont tout est bien sauf le nom, qui est abominable : bliblablo. Alors voilà, peut-être ça, vous ne l'avez pas bien compris, monsieur Christe, mais je crois qu'en réalité c'est extrêmement intelligent et c'est la meilleure façon pour la Ville de rentabiliser encore une fois des dizaines de millions d'investissements, votés année après année par ce Conseil et, je tiens à le dire, pas voté selon des schémas gauche droite, mais, la plupart du temps, par d'assez larges majorités du Conseil. V

Je conclurai peut-être en m'associant effectivement aux quelques doutes qui ont été mis sur la temporalité. J'en ai parfois fait grief au municipal Hildbrand. Aujourd'hui je souligne qu'effectivement, c'est un peu inélégant l'enchaînement rapide entre la communication, la mise en œuvre, la séance de commission, le vote au Conseil. On aurait pu faire les choses un tout petit peu plus calmement, mais ça n'enlève rien à la qualité du choix stratégique qui nous est proposé. J'aimerais conclure en disant enfin, ce soir, je fais le pari que chacune et chacun – c'est un pari un peu osé – chacune et chacun en sortant de la salle, pourra expliquer pourquoi les SIL ont un réseau internet, comment ils le commercialisent et pourquoi c'est un choix intelligent pour l'avenir.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Je vous remercie pour les éléments exprimés. Je vous remercie pour votre soutien majoritaire également dans les prises de parole. Je ferai quelques remarques. Lorsqu'on s'en prend à la communication d'un rapport-préavis, c'est qu'en général, on est assez satisfait du fond et qu'on trouve une chose à redire. Donc je vous remercie aussi pour ces remarques sur la communication.

Peut-être pour faire quand même quelques remarques là-dessus. Sur l'annonce, je m'attendais à ce qu'au moins le PLR comprenne les éléments commerciaux qui nous font devoir annoncer tardivement, d'autant plus lorsqu'on a une communication et un partenariat qui se fait avec une entreprise cotée en bourse, qui a des obligations légales de communiquer de manière ouverte à tout le monde, d'autant plus lorsqu'on sait que les rapports-préavis sont publics du moment qu'ils sortent. Donc on ne pouvait pas légalement ne pas annoncer cet élément. Et lorsqu'on annonce, soit on pouvait ne pas écrire à nos clients tout de suite, risquer de les perdre, risquer qu'il y ait des craintes de nos clients, soit on pouvait les rassurer, et c'est le but de la lettre qui a été envoyée, en disant rassurez-vous nous annonçons cela, mais les communications et les échanges et le transfert sera fait petit à petit, durant l'année.

Maintenant je l'ai exprimé en commission, oui nous aurions dû et pu mettre le conditionnel dans ce communiqué de presse. Il me semble que si on lit tous les communiqués de presse liés à des rapports-préavis, le conditionnel n'est pas systématique. Je pense qu'il l'est dans la moitié du temps, et c'est probablement une chose que nous devrions revoir de manière générique à la Municipalité. Ça, je le reconnais volontiers et je l'ai reconnu en commission. Je le reconnais ce soir, nous aurions dû mettre ce conditionnel.



Maintenant, sur le fond de ce rapport-préavis. Il ne s'agit pas, madame Maillard, je dois vous décevoir, de privatisation des SIL. Au contraire, c'est une augmentation des services sur Lausanne et un renforcement du multimédia à Lausanne. Non seulement par un sens du service public, qui est à mon avis accru, je développerai un tout petit peu, et par des offres qui sont de plus en plus diversifiées à Lausanne. On répond à des attentes de bas coût, donc de low cost, avec le produit Sweez, et on répond à des offres pour les personnes à l'AVS et à l'AI, avec non seulement des produits réduits, ce que ne fait, si ma connaissance est bonne, aucun autre distributeur en Suisse, en tout cas à Lausanne, et à des produits spécifiques pour les personnes seniors qui souhaitent tout de même conserver une certaine connectivité et un accès à la télévision.

Notre volonté, c'est évidemment de renforcer la position à Lausanne, de renforcer cet aspect de proximité, mais aussi de renforcer la volonté que vous avez eue au sein du Conseil communal de développer le réseau de fibre optique il y a une dizaine d'années. Et là, je reviendrai sur ce qu'ont dit Mme Morand et M. Gaillard. Lausanne est une des premières villes en Suisse dans laquelle il y a eu le développement d'un réseau de fibre optique. Ça amène quoi ? Ça amène bien sûr des possibilités pour l'administration, mais surtout une attractivité des PME, des entreprises et des citoyens, qui ont accès à un réseau extrêmement performant en termes de connectivité, qui est maintenant indispensable si vous voulez développer certaines activités, et cet investissement, il a des conséquences sur l'attractivité de la ville, comme l'avait eu le télé-réseau à l'époque, comme l'a eu l'internet sur le réseau câblé à l'époque, et maintenant la fibre optique.

Vous ne vous rendez pas compte le nombre d'habitants, même de l'agglomération, dans les communes où ce réseau n'a pas été développé qui souhaiterait pouvoir se raccorder au réseau de fibre optique et qui ne le peuvent pas, parce que la commune n'a pas les moyens de le faire, n'a pas un outil non plus multimédia pour le faire, et que Swisscom, Sunrise ou Salt n'ont pas souhaité encore s'engager dans ces communes-là. Ça se fera certainement avec dix, quinze, vingt, vingt-cinq ans de retard par rapport à Lausanne. Ces années-là, nous les avons gagnées, nous avons gagné une attractivité forte en termes de connectivité grâce au déploiement de la fibre optique, et je pense maintenant qu'il convient de continuer de capitaliser. C'est ce que nous vous proposons ici, de capitaliser sur ce réseau performant, de capitaliser avec des produits performants.

Et sur l'aspect concurrentiel, je dois aussi m'inscrire en faux, monsieur Christe. Je vous invite à observer objectivement nos produits, mais aussi nos prestations. Je me serais attendu de la part de l'UDC que le fait que nous ayons un service clients local, en Suisse, probablement l'un des derniers par rapport aux trois grands, vous incite peut-être à privilégier cette offre-là par rapport à des offres de nos partenaires qui ont délocalisé une bonne partie de leurs activités. Je ne sais pas si c'est ça que vous voulez pour le développement des entreprises et du commerce en Suisse. Ce n'est en tout cas pas notre vision aux SIL et à la Municipalité de Lausanne.

Finalement, nos réflexions ne s'arrêtent pas là. Comme je l'ai dit, elles visent un renforcement à Lausanne et un transfert hors Lausanne, puisque hors Lausanne, il n'y a plus tellement d'intérêt public à développer et à continuer d'exploiter un réseau câblé, un réseau HFC, donc sur cuivre, avec une performance qui est un petit peu moindre. Et il n'y a plus non plus, puisque la concurrence est présente, la nécessité de soutenir ces autres communes, puisqu'elles ont maintenant accès à des prestations. Il convient de renforcer le réseau à Lausanne, de retrouver les chiffres noirs, d'avoir un aspect de proximité et puis de nous assurer surtout que nos clients historiques, qui nous ont fait confiance durant ces nombreuses années hors de Lausanne aussi, puissent continuer d'avoir un produit avec des partenaires fiables et des partenaires solides. Donc qu'il n'y ait pas de coupure de prestations pour ces clients, qu'on ne leur dise pas simplement du jour au lendemain, eh bien, débrouillez-vous, trouvez un prestataire qui soit d'accord de vous raccorder, mais de chercher un partenaire à qui les transférer. Et c'est ce que nous avons trouvé avec Sunrise.

Je terminerai simplement par ces réflexions. Elles ne s'arrêteront pas là. Nous travaillons actuellement sur de nouveaux produits, continuellement, pour augmenter notre performance, mais aussi sur la possibilité, ça a été évoqué par M. Gaillard, de garder les clients en cas de déménagement. Ça vaut non seulement pour le départ d'un Lausannois ou d'une Lausannoise dans une zone non ex-Cyticable, non SIL blibliablo. Ça vaut aussi pour la venue d'un client netplus à Lausanne. Un Valaisan qui viendrait à Lausanne, ou bien un habitant de Gland ou de Nyon qui viendrait à Lausanne et qui a un abonnement netplus, nous pouvons reprendre cette continuité d'abonnement et puis en bénéficier. Le but est vraiment maintenant de conserver ces allers-retours de clients et de ne pas perdre systématiquement, en cas de déménagement hors de la zone SIL,

une clientèle. C'est un long travail qui a été mis en place, mais c'est possible maintenant grâce au partenariat netplus. Il y a d'autres volontés d'améliorer les prestations netplus au sein des partenaires, qui vont continuer sur la ligne qui a été prévue dans ce rapport-préavis.

Je terminerai donc par vous remercier d'accepter ce rapport-préavis, les réponses au postulat et surtout, pas seulement de savoir maintenant quelle est la stratégie multimédia des Lausannoises et des Lausannois et des Services industriels, mais de foncer dès demain prendre votre abonnement blibliablo pour soutenir la Ville de Lausanne et les Services industriels.

La discussion est close.

**M. Jacques Pernet (PLR), rapporteur** : – En préambule, j'aimerais tracer une couronne d'éloges aux collègues qui ont participé à cette commission, puisque le rapport-préavis a été publié le jeudi 14 mars et nous avons siégé le lundi 18 mars. Ce qui leur a donné quatre jours pour se préparer.

Au niveau des conclusions, la conclusion 1 a été acceptée par 9 oui, 1 non, 2 abstentions. La conclusion 2, par 10 oui, 1 non, 0 abstention. La conclusion 3, 8 oui, 3 non, 0 abstention. Vous remarquerez qu'entre la conclusion 1 et 3, il manquait une voix, puisqu'une personne a dû sortir entre temps.

**Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 2 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 3 de la commission.**

(insérer délibéré)

## Plan biodiversité de la Ville de Lausanne

Octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- afin de financer les mesures du Plan biodiversité

Réponse au postulat de Mme Marie-Thérèse Sangra et consorts « Pour mettre fin à la pénurie de logement pour la faune ailée de nos villes ! »

Réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Des gestes simples au quotidien pour petits et grands pour la préservation des espèces dans nos jardins, terrasses et balcons en ville »

Réponse au postulat de Mme Karine Roch et consorts « Pour des pratiques d'entretien des espaces verts et des espaces publics réellement respectueuses des insectes et de la biodiversité »

Réponse au postulat de M. Alain Hubler et consorts « Des mini-forêts Miyawaki pour Lausanne ? »

Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! »

Réponse au postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts « Pour une renaturation des rives du lac conciliant les besoins de la biodiversité et des loisirs »

Réponse au postulat de Mme Diane Wild et consorts « Du lierre plutôt que des tags ! »

Réponse au postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts « Travaux à Lausanne - profitons des synergies pour mettre en œuvre le réseau écologique lausannois sans tarder »

Réponse au postulat de Mme Françoise Piron « Comment combattre la pénurie de logement pour les oiseaux en ville ? »

Rapport-préavis N° 2023/69 du 21 décembre 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts)** : – Alors, au nom des Verts et des Vertes et des Jeunes Verts et Vertes, nous remercions la Municipalité pour ce Plan biodiversité. Donc un sujet qui est dans le cœur des Verts. Ce rapport-préavis fait suite au concept nature en ville, qui avait été adopté par notre Conseil en 2018 et dont l'intégralité des mesures a été mise en œuvre. On trouve d'ailleurs en annexe de ce Plan biodiversité un bilan de ce concept nature.

Bien que cela paraisse contradictoire, les villes ont un rôle à jouer dans la préservation des espèces animales et végétales. Pour peu qu'une petite partie de l'espace urbain soit dédiée à la nature, celle-ci peut retrouver des habitats dans les villes, qui offrent une grande diversité de milieux et de climats très propices à leur installation. Les études biologiques et les inventaires ont en effet montré que la faune et la flore trouvent en ville des milieux de remplacement. Les recensements ont même montré que la diversité des espèces est bien plus élevée en ville que dans les surfaces agricoles, souvent trop intensives, de notre campagne. Les Villes ont donc une responsabilité et une obligation légale de conserver et favoriser la biodiversité. Cela figure notamment dans diverses législations, celles sur l'aménagement du territoire, sur la protection de la nature et du paysage.

La Ville de Lausanne, conformément à son plan de législature, s'y attaque en s'engageant à renforcer l'infrastructure écologique, les fameuses trames bleues, vertes, jaunes, noires, qui correspondent pour la faune et la flore, aux chemins, aux routes de déplacement, leur permettant de se bouger, de se déplacer. La Ville de Lausanne s'y attaque également en veillant à favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité sur l'ensemble de la ville par une meilleure intégration des intérêts de la nature dans tous les projets en cours, dont les infrastructures, en chantier, les constructions, afin de profiter de chaque opportunité pour réintroduire la biodiversité. Enfin, elle s'engage à sensibiliser davantage l'ensemble de l'administration communale pour que la Ville soit

exemplaire, et puis qu'au nom de cette exemplarité, elle incite, elle encourage les privés à suivre ce chemin. Pour cela aussi, un important dispositif de conseil est prévu pour encourager, informer les privés. On estime par ailleurs qu'à peu près la moitié des espaces verts sont en mains privées, en mains de gérances, ce qui montre l'importance de gagner leur adhésion pour y favoriser la biodiversité.

Ce Plan biodiversité est aussi une réponse à neuf postulats relatifs à la disparition des lieux de nidification pour les oiseaux et les chauves-souris, à la demande de davantage d'informations pour nos concitoyens, à la réalisation de mini-forêts Miyawaki, à la question des droits de la biodiversité et de sa place dans la ville, à la renaturation des rives et des rivières, au rôle pas toujours positif des souffleuses à feuilles mortes sur les espaces verts, à la question de la végétalisation des façades et sur la question d'une meilleure synergie entre chantiers urbains et réseau écologique.

Les Verts saluent la politique volontariste affichée de la Municipalité, qui se lit à travers une liste de mesures très ciblée, concrète, quantifiée et dotée d'un financement. Par exemple, trente nouveaux espaces verts privés qui modifient l'entretien en faveur de la biodiversité, 1000 mètres carrés de nouvelles haies indigènes, 3000 mètres carrés de nouvelles prairies fleuries, ou encore un renforcement de l'infrastructure écologique via le projet de parc en parc.

Les Verts déplorent toutefois des mesures encore bien insuffisantes et pas assez ambitieuses en matière de protection des milieux aquatiques et de renaturation des rives du lac, qui sont des milieux à haut potentiel pour la biodiversité, et pour lesquels la Ville de Lausanne n'est que peu proactive. Ce sont aujourd'hui encore souvent des milieux très enrochés, très aménagés en dur, bétonniers, très hostiles à la nature. Dans ce sens, par exemple, un vœu demandant à la Municipalité de prendre toutes les mesures possibles pour préserver les populations relictuelles d'espèces rares d'amphibiens à la gravière du Taulard au Bois-Genoud a été accepté par la commission.

Le retour de la nature en ville n'est possible que si on réserve de l'espace pour la biodiversité et cela en suffisance. Cette donnée de base sert tout à la fois à l'extension de la ville en périphérie et à la politique de densification vers l'intérieur, qui bien souvent et malheureusement, se fait aux dépens des jardins et des espaces verts dans les quartiers. Le Plan biodiversité en tient compte, en annonçant l'intention d'ancrer, par des mesures de planification, les milieux naturels et l'infrastructure dans le plan général d'affectation et dans les PACom de quartier. Un vœu demandant à la Municipalité d'informer le Conseil sur la manière dont elle va concrètement intégrer ces objectifs du Plan biodiversité dans le MPGA et les PACom a également été accepté. La récente mise à l'enquête du MPGA permet de déjà répondre partiellement à ce vœu. Un deuxième vœu très important, demandant de réserver 15% de la surface à bâtir de chaque parcelle pour la biodiversité a été accepté. Il sera présenté par ma collègue, Mme Gerber.

Les Verts ont accepté toutes les conclusions du rapport préavis, à l'exception de la réponse au postulat sur les souffleuses à feuilles, sur lesquelles ma collègue Karine Roch reviendra. Nous saluons aussi le crédit d'investissement de 1million sur lequel nous votons. Il nous semble toutefois bien faible par rapport à l'ensemble des mesures à prendre, mais nous prenons bonne note qu'ils ne concernent que les deux prochaines années, 2025-2026. La question du financement des mesures biodiversité reste toutefois d'une grande actualité, car à côté des investissements souvent de très grande ampleur que nous votons régulièrement pour le sport ou pour la culture, la protection de la biodiversité a aussi besoin de moyens. Elle est coûteuse en matière de foncier et de réalisation. Le groupe des Verts et des Vertes et des Jeunes Verts et sera vigilant à ce que les budgets de la prochaine législature soient revus à la hausse pour répondre aux besoins de biodiversité dans la Ville de Lausanne. Mais malgré ces quelques réserves énumérées, les Verts et les Jeunes Verts, vous recommandent d'adopter avec enthousiasme ce rapport-préavis.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Peut-être que je dois annoncer mes intérêts. Je travaille dans la division de l'Office fédéral de l'environnement qui s'occupe de biodiversité et de paysages, mais je n'ai aucun lien avec ce rapport-préavis, aucun intérêt personnel dans l'affaire, et je parle en mon nom propre et pas en celui de la Confédération.

Alors, je le dis d'emblée, au nom du groupe Ensemble à Gauche, ce rapport-préavis de la municipalité, qui répond à toute une série de postulats sur le thème de la biodiversité, y compris un de notre illustre ancien président, M. Hubler, est à soutenir. Il faut reconnaître que la Municipalité a su saisir la balle au vol en publiant, en guise de réponse à ces postulats, non pas un simple rapport, mais un véritable plan, le Plan biodiversité de la Ville de Lausanne.

Ce plan est une excellente chose. En effet, jusqu'alors, nous n'avions qu'un concept directeur et voilà que nous avons désormais un plan, un véritable plan. La Municipalité a eu le flair de décrire ce plan comme étant une continuité avec les actions précédentes, sans se targuer cette fois d'être un pionnier en la matière, ce qui aurait été, d'une part, faux, puisque toutes les grandes villes de Suisse – Bern, Zürich, Baden, Genève, Bern – ont déjà un plan ou au moins une stratégie en matière de biodiversité, mais aussi, d'autre part, parce que le mot pionnier, c'est ce colon d'Amérique du Nord qui défriche les forêts, ce qui, comme chacun sait, est souvent nocif pour la biodiversité. Cela étant dit, le rapport-préavis est très bien rédigé, les objectifs principaux sont logiques, bien choisis et les axes d'action sont pertinents. Mais, car il y a bien sûr un, mais, ce plan, je suis désolé de devoir le dire ainsi, semble tout de même bien dérisoire par rapport aux enjeux réels auxquels nous sommes confrontés avec la question de la biodiversité.

Alors, oublions ce soir une seconde que la biodiversité et son extinction, qu'il s'agit d'une problématique globale, oublions que notre planète vit, par l'action humaine, la sixième extinction de masse des espèces vivantes, oublions une seconde que cette perte des espèces, si elle se poursuit au rythme actuel, menace les conditions même de vie et d'habitabilité de la planète, au moins autant que les effets du changement climatique, et concentrons-nous sur ce qui peut être fait à l'échelle de Lausanne. Nous investissons, avec ce plan, un million supplémentaire pour la biodiversité. Même à l'échelle lausannoise, c'est une somme bienvenue et nécessaire, bien sûr, mais qu'est-ce qu'elle est dérisoire. Dérisoire par rapport à un budget de la Ville de plus de 2 milliards, mais certainement c'est déjà trop pour une partie de la droite. Je pronostique et j'espère me tromper. J'attends la droite crier à la dépense superflue, alors qu'il s'agit d'un million sur un budget de plusieurs milliards.

Dérisoire aussi par les moyens d'intervention effectivement proposés. Si le Plan biodiversité identifie correctement les axes d'action, notamment celui du développement territorial, parce que c'est le domaine central sur lequel il faudra agir si on veut limiter la perte de biodiversité, à chaque gramme supplémentaire de béton, chaque construction qui rogne sur des espaces naturels, cela constitue le mécanisme central de la perte de biodiversité, eh bien, on a dans ce Plan biodiversité de la Ville de Lausanne une reconnaissance du phénomène, tout en ne disposant pas de levier d'action concret qui permettent d'atteindre l'objectif de conserver cette biodiversité. Je m'explique, alors, certes, dans le plan il y a cette idée que tous les plans d'affectation et tous les projets urbains devraient consacrer un minimum de 20% à la biodiversité, mais, d'une part, il s'agit à ce stade d'une proposition qui n'a aucune force obligatoire tant que le MPGA, le prochain Plan général d'affectation municipal, n'est pas modifié en conséquence, et, d'autre part, qu'un règlement formel soit établi. Si on réfléchit deux secondes, on peut légitimement, se demander si des projets phares, conduits par la Municipalité elle-même, Métamorphose par exemple, remplissent actuellement cette exigence de 20% de surface dédiée à la biodiversité. On peut un petit peu en douter. Alors, imaginez ce que ça doit être dans des projets conduits par des privés, comme, à tout hasard, le nouveau quartier de la Rasude. Mais, en plus, même si cette disposition proposée par la Municipalité avait force légale, donc ces 20%, cela signifierait qu'il resterait 80% des surfaces dans les nouveaux projets, dans les nouveaux plans d'affectation qui pourraient être construits en étant rendus hostiles à la biodiversité. 80% !

L'effet de ce plan sera au mieux de détruire la biodiversité lausannoise un peu moins vite et un peu moins brutalement, et ce n'est pour l'instant qu'à ce maigre espoir de ralentissement d'une catastrophe en cours que l'on peut s'arrêter en votant ce préavis. Désolé de voir le verre plutôt à 80% vide qu'à 20% plein ce soir, mais c'est cela les chiffres qu'on nous propose avec ce rapport préavis.

La Commission, dans sa sagesse infinie, je laisserai peut-être les uns les autres acteurs dans cette Commission, je ne vais pas rappeler tous les vœux qu'a émis cette commission, en a émis au moins un qui me tient à cœur. C'est celui que la Municipalité vienne le plus rapidement possible devant ce Conseil nous présenter la manière dont le MPGA et les futurs plans d'affectation communaux vont intégrer de manière adéquate les objectifs du Plan de biodiversité. Je regrette que notre syndic ne soit pas là ce soir pour nous en parler, parce que c'est bien lui qui est questionné avec cette interrogation, comment les services de la Ville vont mettre en place dans l'urbanisme les dispositions qui figurent dans ce plan biodiversité. C'est la grande question à laquelle nous n'aurons probablement pas réponse ce soir en l'absence du syndic, chose que je regrette.

En résumé, vous l'avez compris, la situation est grave en matière de biodiversité. Lausanne fait une grave erreur de ne pas agir. Elle prend la problématique à bras le corps avec ce premier plan sur la

biodiversité. Malheureusement, ses ambitions sont actuellement modestes et ses effets sont encore incertains, chose que je regrette. Néanmoins, le groupe Ensemble à Gauche vous encourage vivement à voter en faveur de ce rapport-préavis.

**Mme Anna Crole-Rees (PLR) :** – Le présent préavis présente le Plan biodiversité de la Ville de Lausanne et demande d'allouer un crédit d'un million à prendre sur le fonds du développement durable. Le montant du crédit demandé est identique à celui pour la stratégie d'herborisation, l'Objectif canopée. Comme pour l'Objectif canopée, il est évident que cette demande fera l'objet de demandes de financement supplémentaires. Et ce sera pour un montant total nettement plus élevé que l'Objectif canopée. Le Conseil communal et la population n'ont donc pas une vision globale des coûts.

Le Plan biodiversité explique très bien le contexte législatif avec les plans et stratégies au niveau international, national, cantonal et communal. Il mentionne aussi que ce plan s'inscrit dans la continuité du concept directeur Nature en ville de 2018. Toutefois, lorsqu'on essaye de comprendre les liens entre, par exemple, les objectifs de ces documents précités, on ne comprend pas. Le Plan biodiversité n'a pas d'objectif. Il s'appuie sur trois piliers et neuf axes d'action, alors que le Plan nature disposait de quatre objectifs et des axes stratégiques par objectif. Le Plan biodiversité du Canton de Vaud, lui, se base sur six objectifs et six axes très clairs et cohérents. On peine à lire la continuité entre ce Plan biodiversité et, par exemple, le concept nature, et les liens qu'il y a entre eux. Bref, on s'y perd un peu.

On peut aussi regretter que ce plan ne dispose pas d'état des lieux, ce que les deux documents précités font, et permette de mieux asseoir les mesures et de défricher le terrain pour la formulation de futurs indicateurs d'effets et d'impact. La batterie de mesures par axe est déjà très détaillée et explicite, comme leur lien avec le Plan climat, ce qui est à saluer. Il est prévu que la mise en œuvre sera suivie annuellement et qu'un bilan de cette mise en œuvre sera fait en 2026, soit dans moins de deux ans déjà.

Mais pour ce qui est encore plus important, soit le suivi des effets et des impacts, on doit encore attendre la définition des indicateurs. Mme la conseillère municipale, Mme Litzistorf le sait déjà. Nous attendons donc impatiemment la définition des indicateurs des effets et impacts en lien avec les neuf visions de ce plan et leur lien avec les indicateurs vaudois nationaux, voire internationaux. Et bien sûr de voir dans quelle mesure le choix de la batterie de mesures permet l'efficacité du plan, ceci, et on le rappelle, pour améliorer l'état de la biodiversité sur le territoire de la Ville de Lausanne.

Enfin, ce préavis répond aussi à neuf postulats. On salue cette initiative courageuse, et sûrement très intense, si intense que, par exemple, la recherche d'informations auprès des services hors LEA n'a pas été faite pour un des postulats, ceci même que durant la séance de commission, on nous a informé de l'adhésion de la grande majorité des services à ce Plan biodiversité. C'est vrai que biodiversité à l'heure actuelle est, si j'ose dire, plus sexy que nature et permet de rechercher plus de financement. L'adhésion de la grande majorité des services est à saluer. Cela améliorera la coordination interservices pour améliorer l'efficacité des mesures mises en place.

Il y a aussi la question des 50% des surfaces chez les privés. Et là, l'adhésion de la population, des privés, sera aussi très importante. Nature ou biodiversité, le PLR reconnaît qu'il faut agir pour la nature, mais aussi, bien sûr, pour la population à long terme. Le PLR soutient ce préavis.

**M. Mathias Paquier (V'L) :** – Ce rapport-préavis relatif au Plan biodiversité, qui répond à pas moins de neuf postulats des groupes de ce Conseil, est la preuve, s'il en était encore nécessaire, que la sauvegarde et le développement de la biodiversité répond à une attente croissante des habitants et habitantes de notre ville. Comme d'autres groupes, les Vert'libéraux saluent l'arrivée de ce plan biodiversité. Comme d'autres groupes, nous estimons que cet investissement est timide tant la thématique nous apparaît comme essentielle, notamment en vue de l'atteinte des objectifs annoncée dans le Plan climat lausannois.

Je déclare mes intérêts : je gère le fonds de soutien à l'économie durable du Canton de Vaud dans le cas de mon activité professionnelle, un fonds qui a notamment pour objectif de soutenir les entreprises dans leur transition vers une activité plus responsable. Or, dans le Plan biodiversité lausannois, le lien avec l'économie privée est pour le moins ténu. L'encouragement à l'action de propriétaires immobiliers ou d'entreprises sises sur le territoire communal aurait, à notre sens, mérité d'être développé davantage parmi les axes d'action identifiés par la Municipalité dans le

cadre de son rapport-préavis. Le financement complémentaire du secteur privé représente assurément un effet de levier non négligeable et bienvenu compte tenu des fonds relativement limités alloués par la Ville à son Plan biodiversité. Cela dit, le groupe Vert'libéral estime que ce préavis est un pas dans la bonne direction. Nous accepterons donc les diverses conclusions de ce rapport et vous encourageons à en faire de même.

**Mme Séverine Graff (soc.)** : – Par efficacité, je me permets ici une réponse socialiste et globale à ce préavis, qui regroupe donc neuf postulats. Le PS va soutenir ce rapport-préavis. Ce ne sera pas parce que ces postulats portent sur la protection des droits des fragiles ou sur la pénurie de logements – il y a quand même deux postulats sur la pénurie de logements, ça nous a ravis ; mais il s'agissait des oiseaux, je précise. Passons ici ce petit trait d'humour pour aller à l'essentiel, ce préavis biodiversité, ce plan d'action qu'on soutiendra chaleureusement et pour lequel on remercie la Municipalité, ce plan d'action est parfaitement sérieux et parfaitement urgent.

Ça a été dit, la nature diversifiée connaît partout une crise alarmante et la Ville doit urgemment favoriser la richesse des plantes et des nombreuses espèces qui y vivent. Il est urgent d'investir dans la biodiversité, à la fois dans sa promotion et dans sa préservation, parce que la biodiversité, ça n'a rien d'instinctif peut-être pour le quidam. Le vert ne suffit pas à être le garant de la survie des espèces. Au contraire, un gazon flamboyant, vert, est souvent très pauvre sur le plan des espèces. Donc un espace riche sur le plan de sa diversité, c'est parfois un espace un peu en chenit, dirait-on en vaudois. Il est donc impératif de communiquer à la population sur les bonnes pratiques à soutenir.

Comment ? Eh bien le million annoncé dans cette première phase est vraiment modeste, je rejoins mes préopinants, ça équivaut à 3 francs par Lausannois, par année pour les deux prochaines années. C'est donc financièrement très modeste, mais je retiens quand même aussi comme point positif que les postulats qui ont été déposés émanent de nombreux groupes politiques. C'est dire si c'est un projet qui, effectivement, sensibilise au-delà du clivage gauche-droite.

Donc le PS sera sensible à des questions de monitoring des actions pour s'assurer de l'égalité de traitement entre les quartiers. On s'assurera aussi que cette égalité des traitements sera respectée. Pour nous, évidemment, c'est un enjeu primordial que la biodiversité ne soit pas un privilège des beaux quartiers. Mais je rejoins M. Dupuis. Les vrais débats se feront sans doute autour du MPGA, le plan d'affectation prochain. Là, ce sera les vraies prochaines batailles. A suivre donc, mais on soutiendra évidemment ce plan d'action avec beaucoup de chaleur.

**M. Nicola Di Giulio (UDC)** : – Permettez-moi d'ouvrir cette prise de parole avec une question brûlante. Savez-vous pourquoi les oiseaux à Lausanne n'ont plus de toit ? Non, ce n'est pas le dernier scénario d'un film d'épouvante, écologique, mais bien la réalité de notre chère ville en béton.

Nous voilà donc aujourd'hui en plénum pour discuter d'un postulat qui semble à première vue plein de bonnes intentions : intégrer des dispositifs de nidification dans nos nouveaux bâtiments bétonnés. Ah, quelle belle idée poétique ! On pourrait presque imaginer un oiseau, petit tweet au bord des lèvres, remerciant la Municipalité pour sa générosité, si seulement les oiseaux pouvaient parler, mesdames et messieurs. Mais bref, revenons à nos moutons, ou plutôt à nos oiseaux, en ce qui concerne ce postulat. Cette proposition, aussi charmante soit-elle, n'est en réalité qu'un bel emplâtre sur une jambe de bois. Nous construisons des tours et des blocs. Nous érigeons des monuments à la gloire du béton et à la gloire de l'acier. Et soudainement, nous nous étonnons de la disparition des habitats naturels. Et notre solution serait de percer quelques trous dans nos façades pour dire « tiens, chers oiseaux, voici votre nouvelle demeure, en espérant que le béton vous soit confortable ». Je crains, chers collègues, que nous ne soyons tombés dans un excès de zèle bureaucratique qui, sous couvert de protection de la nature, ne fait qu'alourdir notre administration sans résoudre, finalement, le problème fondamental.

Proposer des solutions provisoires pendant que nous continuons à étaler notre béton comme de la confiture sur une tartine, n'est-ce pas là une contradiction des plus flagrantes ? Alors oui, je suis quelque peu agacé. Agacé de voir que nos solutions sont souvent aussi superficielles que les fondations de nos bâtiments sont profondes. Agacé de constater que nous manquons parfois de vision à long terme. C'est pourquoi, avec tout le sarcasme que cette situation mérite, je voterai contre ce postulat. Vous l'aurez compris, non par manque d'amour pour nos amis à plumes, bien au contraire, mais parce que je refuse catégoriquement de participer à cette mascarade écologique. Et je laisse bien entendu à chacun de mes collègues de mon groupe UDC la liberté de suivre sa propre

conscience, espérant qu'elle saura guider leur vote vers un peu plus de sens et moins de façade. Bref, mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention en espérant que notre prochain débat portera un peu plus sur des mesures plus concrètes et un peu moins bétonnées.

**Mme Alexandra Gerber (Les Verts) :** – J'aimerais compléter la présentation de ma collègue Marie-Thérèse Sangra par quelques mots sur le vœu voté en commission, qui souhaite que la Municipalité exige un minimum de 15% de la surface totale de la parcelle dédiée à la biodiversité pour tous les projets de construction.

L'article 44 de la Loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager exige de prendre des mesures pour améliorer la biodiversité dans l'espace bâti et les zones à bâtir et d'en tenir compte dans les règlements et plans d'aménagement. Une de ces mesures est notamment de garantir la mise en place d'une part minimale de surface dévolue à la nature dans les projets de construction. Les études scientifiques sont arrivées à la conclusion qu'il fallait un minimum de 18% d'espaces aménagés en faveur de la biodiversité en ville, sans compter les couloirs écologiques pour les relier. L'OFEV recommande une part d'au minimum 15% de la superficie dédiée à la compensation écologique dans les zones bâties pour les projets ordinaires, donc de permis de construire, et un pourcentage plus élevé pour les plans d'affectation et les projets publics. Le cadre mondial pour la biodiversité, adopté lors de la COP 15 à Montréal, demande même de protéger 30% du territoire.

Le plan biodiversité, donc, vise la mise à disposition d'au minimum 20% d'espaces dédiés à la biodiversité dans les projets de construction, mais, si on regarde de plus près, ce ne sont pas 20% de l'espace, mais 20% des espaces verts. C'est ce qui est écrit dans le plan biodiversité, et c'est aussi ce qui est repris dans le MPGA. Alors, 20% paraissent de prime abord plutôt généreux, mais ce pourcentage se réfère, comme je l'ai dit, uniquement aux espaces verts. Selon la proportion de ceux-ci, cela peut représenter une part bien inférieure à 15% de la parcelle. Et c'est donc trop peu pour avoir un impact positif sur la biodiversité. Je vous donne un exemple. Si la part des espaces verts s'élève à 20%, donc il y a 80% de bâti et 20% d'espaces verts sur une parcelle, les 20% de 20%, ça fait 4%. La commission a donc souhaité que la part dédiée à la biodiversité corresponde au minimum à 15% de la surface totale de la parcelle.

La commission a donc souhaité que la part dédiée à la biodiversité correspond au minimum au 15% de la surface totale de la parcelle recommandés par l'OFEV. Cela n'est pas si difficile à réaliser, car toutes sortes d'aménagements en faveur de la nature peuvent être comptabilisés, comme la plantation de haies vives ou d'arbres indigènes, l'aménagement de prairies expansives, les surfaces de rétention d'eau proches de la nature, l'installation de nichoirs, etc.. Si les espaces verts ne suffisent pas, le règlement pourrait également prévoir une imputation au moins partielle des toits ou des façades végétalisées présentant une valeur particulière pour la biodiversité.

Le groupe des Vertes et Jeunes Vertes va donc s'engager pour que le minimum de 15% de la parcelle soit inscrit dans la modification du PGA, actuellement à l'enquête. Je suis très heureuse que ce but semble partagé par l'ensemble des groupes, et que même l'UDC aimerait plus de biodiversité. Je me réjouis donc des débats en commission et en plénum sur la MPGA.

**Mme Karine Roch (Les Verts) :** – Permettez-moi de sortir de mon rôle de rapportrice de la commission juste pour donner mon retour sur la réponse à mon postulat.

C'est vrai que si on pense aux souffleuses à feuilles, on a tout de suite en tête de désagréables nuisances sonores, voire olfactives. Mais en fait, on ne réalise pas tout de suite que ça représente vraiment un danger mortel pour la petite faune qui peuple les haies et les bordures herbeuses. On peut s'imaginer les effets désastreux que font ces machines, alors qu'elles sont justement conçues pour pouvoir décoller des feuilles mortes humides sur des surfaces de bitume.

Dans sa réponse, le SPADOM indique que sur 1000 m<sup>3</sup> de feuilles mortes ramassées chaque année, 400 m<sup>3</sup> sont maintenant laissés in situ pour être compostés sur place, dans les parcs. Le même volume est valorisé pour l'amendement des pelouses, des terrains de foot, plantages ou les massifs de fleurs. On peut donc voir qu'au fil des années, il y a eu un changement à la fois dans l'idée qu'on se fait du propre en ordre et dans les pratiques, et on peut se réjouir de ce changement, qui arrivait tant du point de vue des artisans d'entretien des parcs que pour le grand public. Ce qui s'appliquait aussi à laisser pousser les herbes folles au bord des chemins maintenant s'applique aussi pour les feuilles, et c'est à saluer.



La Municipalité indique aussi que l'utilisation des souffleuses se fait avec le plus de discernement possible. Toutefois nous aimerions quand même m'insister sur le fait qu'il faut réserver l'usage des souffleuses uniquement sur des surfaces goudronnées, et ceci pendant toutes les périodes de l'année. Malheureusement, on les voit encore utilisées pour ramasser des feuilles en bordure de cheminement ou sur les aires de repos, au pied des arbres. Voilà, je remercie la Municipalité pour sa réponse.

**Mme Diane Wild (PLR) :** – Je prends la parole en relation à mon postulat. Je suis donc satisfaite plus ou moins de la réponse mais un peu déçue. J'avais demandé un bilan actuel de lutte contre les tags, parce que mon postulat était relatif aux tags et je ne sais pas s'il avait vraiment sa place dans cette grande réponse. Comme réponse, j'ai reçu tous les chiffres de 2022. Comme bilan, il n'y a rien pour comparer. Il me semble comme il a été mentionné qu'il y a eu une très bonne collaboration des services. Il aurait été assez facile d'obtenir au moins les chiffres de 2021 pour qu'on puisse faire une comparaison. Mis à part ça, j'avais encore une question, je voulais savoir s'il y avait un projet concret de recouvrement de tags qui était déjà en place.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Deux postulats qui me tiennent à cœur sont dans la série des postulats dont les réponses sont présentées ce soir.

Je commencerai par le premier, qui demandait en gros on ait une journée par année dédiée à la biodiversité pour sensibiliser le grand public à Lausanne. Ce postulat, je l'ai déposé le 10 mai 2019. Donc cinq ans après à peu près, on me répond que, finalement, la Ville organise depuis 2017 la fête de la nature en ville, dont les objectifs sont de sensibiliser la population à la biodiversité. En fait, il a fallu cinq ans pour que la Ville me réponde qu'on fait déjà ça et que ce postulat n'apporte rien de plus.

Lors de la commission, j'ai bien entendu tout ce qui a été dit sur cette sensibilisation. Je ne suis pas convaincue, franchement, que la sensibilisation à la population, à toute la population, soit suffisante juste par la fête de la nature. Je voulais quelque chose de plus emblématique et je suis un petit peu déçue par la réponse. Je ne vais pas m'opposer à l'ensemble du rapport-préavis, ni à l'ensemble du Plan climat biodiversité, mais je reste quand même déçue, parce que je crois qu'on peut aller beaucoup plus loin pour apprendre les gestes. Ce n'est pas seulement la fête de la nature telle qu'elle est faite. Je trouve que c'est clairsemé, que ce n'est pas très emblématique et qu'on pourrait aller plus loin. Je fais le parallèle avec la culture. Qui ne connaît pas la Nuit des musées à Lausanne ? Je crois que tous les habitants et les habitantes de Lausanne savent qu'une fois par année, on a la Nuit des musées et on peut amener les enfants. Je ne suis pas sûre que tout le monde sache où a lieu la fête de la nature, et comment ça a lieu et que ça existe. Je veux bien croire la Municipalité sur le fait que ça va suffire pour sensibiliser les habitantes et les habitantes de cette ville à tous les gestes et pour mieux améliorer, mais rapidement, la biodiversité à Lausanne, mais je resterai attentive à la suite pour voir si vraiment on avance dans la bonne direction.

J'ai passé deux minutes vingt sur ce sujet, je vais donc passer, je pense que j'aurai le temps, à mon postulat concernant les oiseaux. Ça a fait rire certains qu'on parle de pénurie de logements pour les oiseaux à Lausanne. Moi je vous dirais que ça me préoccupe beaucoup plus que les petits sourires qu'on a pu entendre. Il y a effectivement vraiment une perte de variété du nombre d'oiseaux à Lausanne. La pénurie de logements pour eux est une des raisons, mais ce n'est pas la seule qui fait que les oiseaux ont tendance à disparaître et on a une disparition des espèces. Je l'ai constaté, en dix ans, on a à peu près la moitié des espèces d'oiseaux qu'on retrouve de moins en moins à Lausanne, en tout cas dans mon observation.

Alors donc, effectivement, je rejoins mon préopinant UDC, je pense qu'il s'agit vraiment d'une politique d'urbanisme et de la manière dont on construit aujourd'hui des blocs assez cubiques qui font qu'il n'y a pas de nichage naturel. Alors on rajoute des nichoirs sur les bâtiments actuels, mais ça ne va franchement pas suffire pour véritablement donner envie aux oiseaux de revenir et de repeupler la ville. Je voulais quand même rajouter ces deux choses pour dire que je suis moyennement et un peu déçue de ces deux réponses.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Tout d'abord, mes remerciements pour le soutien de ce Plan biodiversité, de ce rapport-préavis, qui, effectivement, a tenté de relever le défi de répondre à beaucoup de postulats, mais pour montrer la cohérence de l'action publique et la cohérence aussi de vos propos tenus dans ces différents postulats.

J'aimerais quand même revenir sur quelques éléments. Peut-être le premier, les aspects financiers. Vous avez dit que les investissements qui étaient proposés étaient modestes, timides, dérisoires. La Municipalité, avec ce plan biodiversité, est en capacité de proposer une amorce pour prendre à bras le corps pour, comme l'a dit Mme Sangra, s'attaquer à ces défis de biodiversité. Comme on l'a aussi évoqué lors de la commission, bien entendu que nous sommes toutes et tous conscients qu'il faudra déployer plus de moyens, notamment financiers, mais pas que, pour relever l'ensemble des défis qui sont liés à notre ville. Ce qu'il faut quand même déjà spécifier, et que nous avons également spécifié pendant la commission, puisqu'on a abordé ce thème des financements, aujourd'hui, on demande ce million d'ici la fin de la législature, mais bien entendu que, vous l'avez vu dans les autres mesures qui sont proposées, on a aussi des cofinancements qui sont dans les différentes directions qui ont participé activement à ce rapport-préavis. On peut citer principalement les deux directions fortes qui s'impliquent déjà sur la biodiversité, à savoir les services qui sont chez M. Hildbrand et les services qui sont chez M. Company. Bien entendu, vous l'avez vu, ça embarque, si vous passez l'expression, l'ensemble de l'administration, avec, encore une fois, dans l'ensemble des directions et les services concernés, des apports financiers.

Autre point, et c'est la raison pour laquelle ce plan vous plaît, ou ce plan me plaît, ou nous plaît aussi au sein de la Municipalité et du Service parcs et domaines, dont je salue ce soir les trois dignes représentants et l'expertise incarnée sur le banc ici, à ma gauche, ce qui nous plaît aussi beaucoup, c'est quand même l'ambition qu'il y a derrière ce Plan biodiversité. Alors oui, monsieur Dupuis, on est aussi conscients, tout comme vous et tout comme tout un chacun, tout un chacune dans ce plénum, que les enjeux au niveau planétaire sont monstrueux. Mais comme l'a dit aussi Mme Sangra, les villes ont leur responsabilité, ont leurs devoirs, ont leurs possibilités, ont leur capacité de contribuer à relever ces défis. Et on a justement, avec ce Plan biodiversité, la possibilité de montrer notre responsabilité, de prendre nos responsabilités et d'agir.

C'est la raison pour laquelle je reste un peu dubitative sur la posture de M. Di Giulio, qui consiste à crier au loup et à la mascarade. Alors moi, monsieur Di Giulio, je préfère dans une telle posture être quand même pas attentiste comme vous voulez l'être, ne pas pratiquer peut-être la politique de la chaise vide ou d'être dans l'inaction, parce que ce n'est pas comme ça qu'on fait de l'action publique, en tout cas ce n'est pas comme ça que nous la concevons à la Municipalité. Si vous, vous préférez ne rien faire au lieu d'agir, c'est votre propos, c'est votre posture ; les générations futures en jugeront.

Autre point sur lequel vous êtes beaucoup revenus, qui nous tient très à cœur, c'est justement que ce Plan biodiversité se cale beaucoup, et Dieu merci !, sur des évidences scientifiques. Je crois que ça tient très à cœur aussi, tout comme à nous, à Mme Crole-Rees qui a évoqué les objectifs qui sont réellement fixés, les cibles qui ont été rappelées notamment par les interventions des deux conseillères communales Vertes. Et puis également ce monitoring et ces indicateurs que nous appelons de nos vœux. Je pense, madame Crole-Rees, que nous avons montré patte blanche et nous avons fait la preuve par l'acte que nous savons monter un dispositif de monitoring. Je crois qu'on l'a fait dans le cadre du parc naturel périurbain. Nous allons nous inscrire dans cette manière de faire la chose publique. Vous savez que, tout comme vous, nous avons très à cœur de monitorer et d'évaluer les politiques publiques et les projets.

Ce plan, il vous a plu, il nous plaît également, mais on ne va pas faire le débat ce soir quant au qu'il parle énormément, parce qu'on est d'accord avec M. Dupuis et avec Mme Gerber, il parle énormément de ce qu'il faut faire, ce qu'on doit faire pour être vraiment efficaces sur tous les instruments qui s'occupent de gestion, de planification territoriale. Que ce soit à n'importe quelle échelle – Confédération, Canton ou Commune ou Ville –, c'est par ce biais-là qu'on parviendra à nos fins. Le Service parcs et domaines a beaucoup travaillé depuis de nombreuses années avec le Service de l'urbanisme pour la MPGA, la modification du Plan général d'affectation, dont on va bientôt pouvoir discuter. Donc on ne va pas développer le propos de Mme Gerber, mais ce sera l'occasion d'en discuter avec le syndic, effectivement, qui porte cette modification du Plan général d'affectation et qui porte également le futur PACom sur les territoires forains. On verra ce qu'il advient justement des objectifs qui ont été fixés dans ce plan à des occasions très précises, comme ces deux moments que nous attendons aussi avec impatience.

Peut-être un point très précis par rapport à la posture et à la prise de position de Mme Piron sur la sensibilisation. Comme on l'a dit dans le cadre de la commission et comme je vais bien le rappeler également ici, c'est quand même dans le cœur du métier du Service parcs et domaines depuis de

nombreuses années, depuis bien avant que je sois là également, que le service table beaucoup sur la sensibilisation à travers à peu près l'ensemble de ses missions, à peu près à travers l'ensemble des projets des politiques publiques qu'il porte. On peut citer, comme vous l'avez fait, je vous en remercie, cette Fête de la nature qui, aujourd'hui, est connue et reconnue loin à la ronde, qui participe à ce grand mouvement au niveau suisse. Mais vous savez également qu'on a la fête annuelle du parc naturel du Jorat, on a aussi Un Arbre, un enfant, le concours Nature en ville, les séances participatives avec 1, 2, 3 Nature. On a également tout ce qui est fait dans, comme je l'évoquais, les projets concrets, par exemple de potagers urbains, de plantages, de bacs, toutes des occasions de sensibiliser à la biodiversité, occasions qui sont saisies par le service pour faire cette prise de conscience, cette sensibilisation de manière très concrète, et souvent justement par le biais de projets que nous mettons en œuvre dans d'autres politiques publiques que nous avons présentées ici, au sein de ce plénum.

Peut-être répondre rapidement à la question concernant les tags et comment on se comporte ou on se comportera à futur par rapport à ces tags. En général, ce qui se passe, Mme Germond et ses services nous font état des lieux où il y a de nombreux tags. Ils nous demandent d'intégrer au fur et à mesure les murs afin de pouvoir les végétaliser. C'est quelque chose qui se fait « au fil de l'eau ».

Je finirai, parce que le président m'a demandé de ne pas faire trop longtemps, même si le Plan biodiversité, c'est important et qu'on peut aussi une fois prendre un peu de temps pour ces enjeux que vous décrivez toutes et tous comme majeurs, dernier point qui vous plaît, qui nous plaît – je crois qu'il a été relevé par Mme Graff, et je l'en remercie – c'est que ce Plan biodiversité, ce rapport-préavis dépasse ce clivage gauche-droite. Je dirais aussi personnellement, dépasse également ce débat un peu stérile qui vise à se poser la question de qui, du public ou du privé, travaille de manière plus efficiente. On le sait pour ce Plan biodiversité, pour lutter contre les changements climatiques, pour faire en sorte qu'on ait une politique du logement pour toutes et tous, et bien ce n'est que dans une alliance vertueuse entre le public et le privé que nous allons arriver à relever ces défis. C'est en tout cas ma conception d'une bonne gouvernance de l'action publique du XXI<sup>e</sup> siècle.

La discussion est close.

**Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice :** – Je vous lis les trois vœux qui ont été proposés et votés. Le vœu numéro 1 a été accepté par 7 oui, 0 non, 4 abstentions. Le vœu numéro 2 a été accepté par 6 oui, 0 non, 5 abstentions. Et vœu numéro 3 a été accepté par 10 oui et 1 abstention.

Au vote, les conclusions 1 à 5 ont été acceptées par 10 oui, 0 non, 1 abstention. La conclusion numéro 6 a été acceptée par 9 oui, 0 non, 2 abstentions. La conclusion numéro 7 a été acceptée par 6 oui, 0 non, 5 abstentions. Les conclusions 8, 9, 10 ont été acceptées par 10 oui et 1 abstention. La conclusion 11 a été acceptée par 11 oui, 0 non, 0 abstention. La conclusion 12 par 10 oui et une abstention et la conclusion 13 à l'unanimité, par 10 oui.

Vœu 1 de la commission

La commission souhaite que la Municipalité exige un minimum de 15% de la surface totale de la parcelle dédiée à la biodiversité pour tous les projets de construction.

Vœu 2 de la commission

La commission souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour préserver les populations relictuelles lausannoises de crapauds calamites, accoucheurs et sonneurs sur le site de la gravière du Taulard.

Vœu 3 de la commission

La commission souhaite que la Municipalité informe au plus vite quant à la manière exacte dont les objectifs du « plan biodiversité » ont été intégrés ou seront intégrés dans la MPGA et dans les PACom.

**Le Conseil, par une majorité de oui, 4 non et 1 abstention, approuve les conclusions n° 1 à 4 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 4 abstentions, approuve la conclusion n° 5 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et une quinzaine d'abstentions, approuve la conclusion n° 6 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, 2 non et une quinzaine d'abstentions, approuve la conclusion n° 7 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 6 abstentions, approuve la conclusion n° 8 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 9 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 10 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 11 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 12 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et une vingtaine d'abstentions approuve la conclusion n° 13 de la commission.**

**(insérer délibéré)**

La séance est levée à 20 h 20.

## Deuxième partie

**Membres absents excusés :** Mme Derya Celik ; M. Pierre Conscience ; Mme Valérie D'Acremont ; Mme Sima Dakkus ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; M. Musa Kamenica ; Mme Nawel Khemissa ; M. Henri Klunge ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Naomi Alexandra Matewa ; Mme Fraziska Meinherz ; M. Johan Pain ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Audrey Petoud ; Mme Agathe Raboud Sidorenko ; Mme Anaïs Timofte

**Membres absents non excusés :** Mme Marlène Bérard ; Mme Pauline Blanc ; Mme Isabelle Bonillo ; Mme Virgine Cavalli ; Mme Sarah Depallens ; M. Elouan Indermühle ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Mathilde Maillard ; Mme Clara Schaffer

Membres présents	72
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	9
Membres démissionnaires	2
<b>Effectif actuel</b>	<b>98</b>

A 20 h 50, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

### Postulat de Mme Sevgi Koyuncu : « Harcèlement scolaire »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

### Postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts : « Pour une renaissance à ciel ouvert de quelques cours d'eau lausannois »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

**Postulat de Mme Françoise Piron : « Un macaron multi-zones pour les personnes proches-aidantes »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre du Conseil** demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

**Postulat de Mme Sevgi Koyuncu : « Devoirs accompagnés – un accompagnement pour toutes et tous »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre du Conseil** demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

**Postulat de Mme Sevgi Koyuncu : « Pour une éducation inclusive : inscrire l'égalité des chances au programme scolaire »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre du Conseil** demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

**Postulat de Mme Françoise Piron : « Récoltons la parole de nos aînés »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

**Postulat de Mme Séverine Graff : « Contre une future coulée grise : créons des espaces verts et frais aux abords du tram »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre du Conseil** demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

**Interpellation urgente de de M. Eric Bettens (Les Verts) et consorts « Feu rouge pour Odyssee – marche arrière pour le système d'information central de la Police »**

Développement

(insérer doc)

**M. Eric Bettens (Les Verts)** : – Cette interpellation urgente nous permet de revenir dans ce plénum avec un sujet police, mais d'un aspect moins bleu et plus gris, car il s'agit de l'avenir du système d'information de la police. J'espère que ce qui se passe à la Vaudoise Aréna ne va pas trop perturber nos débats [Sixième acte des play-off de National League entre le LHC et le ZSC]. Personnellement, je ne m'interromprai pas, donc voilà. Je déclare mes intérêts : en tant qu'informaticien, j'ai un background en sécurité, cybersécurité et sécurité opérationnelle, en direction de projets complexes et en gouvernance IT.

En février 2022, notre Conseil a débattu sur le préavis 2021/45 intitulé « Renouvellement du système d'information central de la Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des autres polices communales vaudoises ». Un projet complexe, composé de quatre solutions du prestataire de services informatiques Xplain, centré sur sa solution phare Polaris. Un grand nombre d'interfaces et une grande complexité pour, je cite, « tendre vers quatre objectifs qui doivent permettre de s'adapter aux défis actuels et futurs de la numérisation, tout en montrant une image résolument moderne vis-à-vis du public ». Quatre axes : maximiser la présence des policiers sur le terrain, focaliser sur l'intervention et l'enquête, abandonner le support papier, simplifier les échanges d'informations. Tout ce qu'on ne peut qu'aimer dans la mission de la police, de notre police, surtout en ajoutant le contexte informatique décrit au chapitre 4.2 du préavis, relevant que le fournisseur des solutions actuelles, JEP, SINAP et GRAFIT comme noms de code d'application, a abandonné le navire en 2017.

A cela s'ajoute la nouvelle norme eCH0051 sur l'échange des données police qui s'impose comme un nouveau standard rendant, si ce n'est caduc, tout du moins peu ou moins conforme les développements antérieurs. C'est donc sans surprise qu'en février 2022, notre Conseil a adopté ce préavis en allouant 4 898 000 francs à la Municipalité pour ce remplacement, en s'engageant à l'amortir sur cinq ans : découpage du budget d'investissement voté, démarré en 2022 pour 755 000 francs, 1,6 million pour les deux années suivantes et le solde en 2025.

Le prestataire retenu pour ce projet cantonal, impliquant la Polcant, la PML et les autres polices communales était Xplain, avec sa solution Polaris – je l'ai déjà dit – de bonne référence et de bonne notoriété. Roulement de tambour, dans le monde actuel, la bonne notoriété, tout humble soit-elle, ne fait pas tout.

En juin 2023, Xplain s'est fait pirater et voler des données par un groupement de cyber pirates. A noter que Xplain n'était pas que prestataire de ce projet, c'est également un prestataire IT de la Confédération. Dans un premier temps, pas d'inquiétude, pas de données de production sur les

serveurs attaqués. Mais par la suite, des analyses de fond semblent avoir démontré que des données opérationnelles ont pu être dérobées, dont des données particulièrement sensibles et qui se sont retrouvées sur le Dark Web. Une bonne réaction du Canton : dans le doute, le projet est annoncé comme suspendu en octobre 2023, en attente de clarification, mais sans communication sur les dégâts éventuels subis par ce projet. Depuis ce moment, un relatif silence radio s'ensuit, le temps de l'analyse et de l'enquête. On tremble un peu, on ne sait pas vraiment ce qui se passe. On attend.

En février 2024, on apprend que Xplain est à nouveau à flot, ayant dû reconstruire son informatique confisquée comme preuve, remis à jour ses processus et renforcé ses mesures sécuritaires. La Confédération, de son côté, a mené son enquête plus largement sur ses prestataires, et l'ICT Journal du 29 février révélait que l'administration fédérale s'est penchée sur différents contrats avec les fournisseurs de services. Sur ces 7000 contrats analysés, 2200 ont été classés comme relevant de la sécurité et 600 devront être encore examinés de manière approfondie pour d'éventuels manquements en matière de cybersécurité. Dans une suite logique – ou pas – de ce qui se passe à la Confédération, la suspension du projet Odysée est passée à la phase de résiliation, et le 21 mars, nous avons appris qu'un accord à l'amiable a été passé entre le Canton de Vaud et Xplain pour en régler les conséquences. Sur les 21,8 millions du projet, 2,8 ont été versés pour les prestations fournies.

Sans extrapoler sur la capacité du prestataire à fournir les prestations contractuelles et sans les lier expressément à la cyberattaque dont il était victime, nous ne pouvons que nous préoccuper des mesures sécuritaires pour ce projet à haut risque et nous interroger sur la sécurité de notre système d'information, hier, aujourd'hui et demain.

Du côté des partenaires, le député Vert Didier Lohri a déposé une interpellation au Grand Conseil le 20 février 2024, s'inquiétant sur le montant engagé sur le projet Odysée et sur l'amortissement et les intérêts, et n'a pas obtenu de réponse à ce jour. Avec un pourcentage de 21 % sur la facture de projet, avec notre municipal comme membre du CCS, Centre de compétence sécuritaire, le commandant de la PML membre du COPIL - tous les deux mois - et de la direction opérationnelle, des représentants de la PML au comité du programme et l'importance de ce projet, je m'interroge sur le silence de notre Municipalité à ce sujet, très prompte à annoncer les projets, mais un peu avare en communication à ce sujet.

Les préoccupations que je souhaite porter dans le Conseil ce soir sont sur trois axes principaux. Le risque encouru par la Ville dans l'attaque de son prestataire, les mesures sécuritaires prises pour ce projet et pour tous les projets sensibles ou moins sensibles, et l'interruption du projet et ses conséquences, notamment sur la maintenance des applications actuelles. Je vais commencer donc mes questions. La première question c'est, dans quelle mesure le projet a-t-il été impacté par la cyberattaque ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La conduite du programme Odysée, donc ce fameux projet de renouvellement de l'informatique policière tant cantonale que celle des corps intercommunaux ou lausannois, a été fortement perturbée, évidemment. La conduite du programme a été réactive, de nombreuses activités pour évaluer de nouveaux risques ont été entreprises à ce moment-là. L'indisponibilité du fournisseur qui devait gérer la crise suite à la cyberattaque a également contribué au retard pris par le programme dans cette phase.

**M. Eric Bettens (Les Verts)** : – La Ville et ses données ont-elles été exposées ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Le projet n'était pas suffisamment avancé au moment de la cyberattaque et aucune donnée opérationnelle lausannoise ne figurait chez le prestataire.

**M. Eric Bettens (Les Verts)** : – Bonne nouvelle, merci. Le devoir d'annonce du prestataire a-t-il été respecté ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La cyberattaque a été annoncée par Xplain à nos autorités fédérales et à leurs clients dans un délai court, dès que l'attaque a été constatée.



**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – Le projet ayant été arrêté, quels sont les éléments qui ont pu être livrés ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Diverses versions de travail de l'application ont été livrées au cours de la dernière année. Jusqu'à la fin de l'année 2023, la première phase du projet comprenait de nombreux ateliers de spécifications techniques de détail conduits entre le fournisseur, la Direction générale du numérique et des systèmes d'information du Canton de Vaud, DGNSI, et le secteur métier. Ils ont permis de documenter les besoins de manière très détaillée dans différents documents de synthèse.

**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – A quel niveau pourront-ils être valorisés par la reprise par un autre prestataire ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Il est encore trop tôt pour répondre précisément à cette question. Ces éléments pourront être évoqués lorsque le cahier des charges pour un nouvel appel d'offres aura pu être rédigé et que le nouveau prestataire aura pu être désigné. Toutefois, les spécifications de détail rédigées dans les ateliers mentionnés ci-dessus pourront être utilisées avantageusement pour la rédaction du nouveau cahier des charges et pour économiser du temps au redémarrage du projet avec un nouveau prestataire.

**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – Quelle est la part de la Ville dans cet accord à l'amiable ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Comme cela a été dit, il n'y a pas eu d'indemnisation particulière par rapport aux prestataires. Il y a juste eu le paiement des prestations qui avaient été effectuées jusqu'au moment de la rupture. La relation contractuelle avec le prestataire établie avec les autorités cantonales et la Ville n'y est pas partie prenante directement. La Ville, en tant que membre des différentes instances de pilotage programme a validé la proposition faite par le Copil au Conseil d'Etat de rompre la relation commerciale, mais les coûts assumés par la Ville correspondent aux éléments livrés et aux actions déjà conduites.

**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – Quelles mesures complémentaires de sécurité la Ville compte-t-elle prendre par rapport à ce projet ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Evidemment que cette cyberattaque est un avertissement important. La sécurité des accès aux bases de données actuelles de la police sera renforcée. Un projet a d'ores et déjà été lancé par la DGNSI.

**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – Comment la Ville et le Canton et son comité pilotage envisagent-ils l'avenir du projet ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Une toute petite précision par rapport à des propos introductifs. Le CCS, c'est le Conseil cantonal de sécurité, ce n'est pas directement un comité de pilotage du projet. On se situe à un niveau plus stratégique et régulier, qui n'est pas directement lié à des projets informatiques.

Le projet Polaris, développé avec la société Xplain, n'est, entre guillemets, que la colonne vertébrale du programme Odyssee, qui articule une vingtaine de sous-projets autour de cette solution centrale. Ce programme, qui reste indispensable, vise à moderniser le fonctionnement de la police coordonnée vaudoise sur les quatre axes principaux rappelés par l'interpellateur : maximiser la présence des policières et policiers dans le terrain, améliorer la qualité des données, abandonner les supports papier, simplifier les échanges d'informations entre les acteurs de la procédure.

Ce programme va bien évidemment prendre du retard vu les éléments qui ont été rappelés. Divers sous-projets pourront encore avancer, probablement à un rythme moins soutenu qu'envisagé, dans l'attente de la nouvelle solution centrale. Des solutions temporaires permettant d'optimiser les processus dans la perspective des axes ci-dessus seront également recherchées dans l'attente de cette nouvelle solution.

**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – Vous avez répondu à la question quels sont les impacts en termes de planning. Comment la Municipalité envisage-t-elle de communiquer au Conseil ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – En fonction des nouvelles options envisagées ces prochains mois, la Municipalité reviendra vers le Conseil en cas de dépassement des budgets alloués.

**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – Donc il n’y a pas de surcoût estimé pour la Ville ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Il est encore aujourd’hui trop tôt pour se prononcer. Comme dit plus haut, à ce stade, les frais assumés par la Ville correspondent aux actions conduites et aux produits livrés dans le cadre du projet. L’évolution générale des coûts des services depuis l’appel d’offres lié à ce projet et des possibilités nouvelles offertes par les avancées technologiques récentes auront toutefois certainement à terme un impact sur les frais liés au programme Odyssee. Comme on le dit, tout augmente. Seul l’appel d’offres, qui sera réalisé probablement en 2025, pourra répondre précisément à ces questions.

**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – Donc comment les applications actuelles de la police, qui se trouvent amputées des évolutions nécessaires et dont l’obsolescence ne fait qu’empirer depuis 2022 vont-elles être maintenues ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Le pilotage du projet auquel la Ville participe a d’ores et déjà pris des dispositions nécessaires pour proposer des modalités de modification des applications existantes pour répondre aux standards de sécurité actuels et en assurer la pérennité et la compatibilité avec les nouvelles normes imposées par la Confédération, tel que rappelé en introduction. Un support technique renforcé pour maintenir la stabilité des outils sera mis en place. Ces mesures seront déployées ces prochains mois.

#### Discussion

**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – Merci beaucoup, monsieur le municipal, pour ces réponses. Je suis quelque part rassuré de voir que les choses ont été faites. Je déplore quand même toujours l’aspect de communication, qui aurait pu être mieux fait dans ce cadre-là. Je rappelle à tout le monde que la cybersécurité est quelque chose de très sensible, surtout pour les applications telles qu’on attend de la police.

Je souhaiterais déposer une résolution. Je trouve dommage qu’on n’ait pas été informé, qu’il y ait eu des communications au niveau du Canton, au niveau de la Confédération, et que la Ville de Lausanne n’ait pas eu justement cette information que le projet a été arrêté.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité tienne le Conseil ou sa Commission de gestion informés des avancements sur les suites à Odyssee sur une base régulière.

**Le Conseil, par 64 oui, 0 non, et 3 abstentions, adopte la résolution de M. Eric Bettens.**

(insérer délibéré)

#### Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc) et consorts « APEMS durant les vacances : vrais progrès, mais vrais effets secondaires ? »

#### Développement

(insérer doc)

**M. Benoît Gaillard (soc.) :** – Merci, monsieur le président, également de m’accueillir avec les mots « on fait comme d’habitude ». Je le prends comme un compliment.

Mesdames et messieurs, vous m’avez souvent vu à cette tribune évoquer les problèmes liés à l’accueil des enfants, que ce soit pendant les périodes scolaires ou hors des périodes scolaires, à Lausanne. J’ai souvent souligné que c’était un domaine dans lequel le consensus autour du service public était probablement le plus fort. On a eu un début de consensus tout à l’heure sur un préavis sur le télé-réseau. Je me risquerai à dire que, vraiment, sur l’accueil de jour des enfants, on a régulièrement des consensus qui vont encore plus loin et que personne aujourd’hui ne remet en cause la nécessité de permettre à la fois la conciliation entre activités professionnelles et éducation des enfants, et également de permettre à des enfants, même indépendamment de la situation de leurs parents, de profiter d’une socialisation par le biais de l’accueil de jour des enfants.

C'est donc avec une immense satisfaction, je pense qu'à l'instar d'un certain nombre de parents et parents d'élèves dans ce plénum, que j'ai pris connaissance au mois de mars de l'intention municipale, ou même de l'expression municipale de la réalisation du projet de prolongation de l'accueil en APEMS, accueil pour enfants en milieu scolaire, le parascolaire pour les 3 P et au-delà, ancienne première primaire, comme on disait quand j'étais à l'école, prolongation de la durée des APEMS au-delà des périodes scolaires. Je vous explique en deux mots. Jusqu'à maintenant, vous aviez votre enfant accueilli jusqu'en âge préscolaire et la plupart du temps pendant la première et la deuxième année, que j'appelais à l'époque enfantine, qui s'appelle aujourd'hui 1 et 2 P, votre enfant était accueilli toutes les semaines de l'année à l'exception de cinq. Très pratique. Il se trouve que beaucoup de gens ont cinq semaines de vacances, ce n'est pas encore la loi, ça finira par le devenir, mais, enfin, ça permet aux parents de s'organiser plus ou moins avec ces horaires de prise en charge. Et puis, badaboum, au moment de l'intégration en APEMS, comme on dit à Lausanne, c'est-à-dire dans le parascolaire, eh bien, la couverture, la prise en charge des enfants tombe à seulement la couverture des semaines scolaires, ce qui laisse évidemment un delta assez important de sept à huit semaines pendant lesquelles il n'y a pas de prise en charge des enfants, l'école n'est pas là, l'accueil n'est pas là, et donc vous vous retrouvez avec des enfants à garder ou à faire garder.

La Ville de Lausanne a, l'année passée, lancé un projet-pilote aux Plaines-du-Loup pour généraliser l'accueil parascolaire durant les semaines de vacances des enfants et elle a annoncé donc au mois de mars, je reviens à mon introduction, la généralisation de ce projet. Je le dis ici, c'est dans le texte de l'interpellation, cette initiative est à saluer et elle répond, j'ai l'immodestie de le souligner ici, à plusieurs impulsions données par ce Conseil, notamment sur ma proposition, mais aussi sur celle d'autres membres, pour améliorer, encore une fois, la vie quotidienne des parents d'enfants en âge scolaire et améliorer en particulier leur vie durant les périodes de vacances.

Les offres d'accueil existaient, mais elles étaient insuffisantes. C'était une foire d'empoigne. L'offre ne répondait pas à la demande et on pouvait se retrouver, finalement, si on ratait le jour X ou même l'heure X ou même la minute X, avec la situation relativement angoissante au mois d'avril de ne pas savoir qui s'occuperait de son enfant pendant la première semaine du mois de juillet. Ça laisse assez peu de temps pour se retourner.

Voilà pour les lauriers et j'en viens aux épines. La généralisation de la solution, qui a été appelée APEMS + VAC dans ce sens de création acronymistique que seules les administrations publiques déploient à ce niveau de qualité, la généralisation de cette solution appelée APEMS + VAC soulève quand même d'importantes questions. Des questions qui concernent la tarification, la souplesse dans la définition de l'offre et l'avenir des accueils existants, des offres existantes, dont j'ai dit, si vous avez suivi, qu'elles étaient certes insuffisantes, mais ce que je n'ai pas dit et que je dis maintenant, c'est qu'elles étaient de grande qualité, les centres aérés, les camps scolaires proposés notamment pendant les périodes de vacances. J'ajoute encore une petite piqûre à cette à ce boisseau d'épines, l'information aux parents d'élèves lausannois a été, on va dire pour être poli, minimale. Il n'était pas tout à fait simple de s'y retrouver pour comprendre comment s'inscrire, quels effets ça aurait, quels étaient les délais à respecter et qu'elles étaient, encore une fois, les souplesses possibles pour définir des temps de garde différents pendant les vacances scolaires et pendant le temps où il y a l'école.

Voilà, après cette longue introduction, dont j'ose espérer qu'elle a capté votre attention, je souhaite poser les questions suivantes, dans le ping-pong spontané auquel m'a autorisé le président, à la Municipalité, et probablement au municipal David Payot. Je commence avec la première : le simple envoi d'une lettre assez longue – trois pages – assortie de directives d'une dizaine de pages a surpris plus d'un parent s'agissant d'une prestation totalement nouvelle pour eux. Nous supposons que le service a reçu de nombreuses demandes de précisions et d'informations. Quelle appréciation a posteriori la Municipalité porte-t-elle sur cette première communication, et en prévoit-elle d'autres, complémentaires ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Merci à l'interpellateur de son intérêt pour le dispositif vacances et de l'appréciation de sa qualité et, à dire vrai, il me semble aussi de son ampleur et de la diversité de son offre. Je ne la réitérerai pas ici, mais je vous renverrai au

rapport-préavis 2023/35, annexe 2, qui donne à la fois la diversité des offres qui sont proposées et le sens dans lequel il s'inscrit, à la fois de permettre une conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, et de pouvoir faire des vacances un moment spécifique dans le temps des enfants, avec une réelle qualité pédagogique.

Il n'en demeure pas moins que la demande reste forte avant les vacances, en particulier avant les vacances d'été. Comme déjà évoqué plus tôt, nous entendons aussi un souhait de nombreuses familles d'avoir plus de prévisibilité dans les réponses qu'elles pourront avoir à leurs besoins. Une pétition dans ce sens a été transmise par votre Conseil pour rapport-préavis. Par ailleurs, les autres enjeux qui impliquent aussi un renforcement de l'offre de l'accueil vacances, ce sont naturellement l'augmentation démographique qui est constatée et qui est aussi anticipée au sein de la Ville de Lausanne, et l'augmentation du recours aux solutions d'accueil parascolaire pendant les périodes scolaires et pendant les périodes de vacances.

Ça fait partie aussi des éléments du programme de législature et l'offre en matière de centres aérés en été, de centres aérés urbains pendant les autres vacances a été renforcée. C'était l'équivalent de 1162 journées enfants en 2023, 1164 en 2022. Autre renforcement, à la rentrée 2023, un projet pilote a été ouvert avec septante-deux places dans l'APEMS aux Plaines-du-Loup, ouvertes pour tous les élèves de l'établissement de Pierrefleur. Au total, ce sont huitante-quatre enfants qui y ont recouru, occupant entre quarante-deux et septante-deux des places proposées. Nous avons vu donc un réel intérêt aussi pour cette offre. Ça a été un projet-pilote qui naturellement amènera un certain nombre d'améliorations. Peut-être n'est-il pas utile de les détailler toutes ici. L'important, c'est de dire qu'il a été décidé de pouvoir le généraliser. Et cela impliquera donc des ouvertures supplémentaires de trente-six places, dès le mois de juillet, et de 228 places dès les vacances d'octobre. Ce sont donc au total, entre les places des Plaines-du-Loup et celles qui seront créées, 336 places supplémentaires dans neuf structures différentes qui devraient pouvoir couvrir les huit établissements primaires lausannois, avec toujours le principe de pouvoir naturellement être en priorité une solution pour les besoins de conciliation, et puis, d'autre part, d'accueillir en priorité les enfants les plus jeunes au cas où la demande dépasserait l'offre. Par rapport à ces 336 places, si on imagine que ça représente une offre supplémentaire pendant à peu près dix semaines, ça fait naturellement un renforcement très fort nombre de journées-élèves qui sont proposées.

Pour l'annoncer, c'est donc une lettre qui a été envoyée effectivement au mois de mars selon les mêmes modalités que celles qui avaient été envoyées aux enfants concernés par le projet-pilote, en même temps que l'annonce de l'inscription pour les places en APEMS en général, avec donc une lettre A4, un formulaire d'inscription recto verso et les directives qui détaillent l'ensemble des informations, qui effectivement sont un document qui représente une quinzaine de pages. Mais il me semblait justement plus honnête de pouvoir envoyer ce document que de renvoyer à un site internet pour les personnes qui recherchaient les informations. C'est une lettre où nous avons essayé d'avoir la communication qui soit aussi simple que possible et aussi complexe que nécessaire, compte tenu d'une offre qui est aussi un peu différente suivant les dispositifs dans les quartiers, suivant l'état existant et suivant l'âge des enfants également. Rappelons que cela s'adresse a priori à des enfants qui ont aussi accès, pour une bonne partie d'entre eux déjà a une prise en charge dans les APEMS, qui est l'occasion aussi d'avoir des renseignements. Et pour les autres, naturellement, il est possible de s'adresser au guichet de scolarisation, à Chauderon 9.

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Comment l'information a-t-elle été diffusée aux différents acteurs concernés – préscolaire, organisateurs des offres de vacances actuelles, APEMS, écoles ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Le personnel du domaine parascolaire a été informé dans une séance d'information, pour l'ensemble du personnel, au mois de mars. Et par ailleurs, le projet s'est aussi fait en étroite collaboration et en parfaite information du domaine vacances. Par ailleurs, il a été développé sur le site de la Ville de Lausanne une page avec les questions fréquemment posées. Le délai d'inscription étant le 19 avril, les prochaines communications prévues, seront pour les parents qui se sont inscrits, d'avoir soit une confirmation qu'une place pourra leur être proposée, soit l'annonce du fait qu'ils restent sur la liste d'attente, et puis, ultérieurement, une annonce plus précise par rapport aux modalités exactes de l'accueil pendant les vacances, puisque l'essentiel de ce dispositif sera développé à partir des vacances du mois d'octobre.

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Question suivante, concrètement comment l'accueil sera-t-il organisé ? Les enfants seront-ils regroupés dans des unités atteignant une certaine taille critique, et avec quelles conséquences – déplacements, formation de nouveaux groupes ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Comme évoqué, l'offre représente 336 places qui seront offertes dans neuf structures différentes, avec une répartition pour desservir l'ensemble des établissements scolaires de la Ville. J'espère que les membres du Conseil communal sont tous conscients qu'un établissement scolaire est une série de collèges primaires qui est sur un périmètre de la ville, et donc sur plusieurs sites, avec la volonté de pouvoir offrir en général deux sites pour desservir chaque périmètre d'un établissement scolaire. Peut-être qu'il serait possible de préciser que ça paraît aussi plutôt une densification de l'offre sensible par rapport à l'offre actuelle avec les centres aérés urbains qui existent.

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Merci, je préciserai peut-être la question tout à l'heure. Quel sera l'effet de cette généralisation sur l'offre de vacances existantes – centres aérés, terrains d'aventure, espaces des inventions, camps, etc. ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – L'ensemble de l'offre de vacances existante est maintenu, avec la conviction que la demande croissante fait que les deux gardent toute leur nécessité pour répondre à des besoins de conciliation, et puis d'avoir aussi le sens d'avoir une certaine complémentarité, puisque l'objectif du dispositif est double, à la fois répondre aux besoins des familles, essentiellement de conciliation, avec une priorité sur une offre prévisible, et puis, d'autre part, répondre aux besoins des enfants en matière pédagogique, et pouvoir faire des vacances un moment à part entière. C'est simplement des prestations avec peut-être un accent qui peut être un peu différent, les offres du domaine vacances mettant justement ce côté spécifique et à part de ce qui se passe le reste de l'année en exergue par rapport à l'accueil vacances, qui, lui, se retrouve dans des structures qui sont aussi celles qui fonctionnent le reste de l'année.

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Cela fait le lien avec la question suivante. Les APEMS + VAC utiliseraient les locaux des APEMS, dont certains sont employés par les centres aérés aujourd'hui durant les vacances scolaires, ainsi que le personnel des APEMS. Comment ce chevauchement sera-t-il géré par les deux structures ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – La volonté est de maintenir les centres aérés d'été et les centres aérés urbains. Les sites sont encore à finaliser, ils font encore l'objet d'échanges entre le domaine des APEMS et le domaine accueil-vacances.

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Dans quelle mesure la fréquentation en vacances et en période scolaire peut-elle être différente ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Alors, l'accueil en APEMS se fait en principe selon les jours de travail des parents. Le principe est que l'accueil durant les périodes de vacances se fait sur les mêmes jours, dans la mesure aussi où nous voulons pouvoir répondre en priorité aux besoins de conciliation, qui a priori restent les mêmes pendant les périodes de vacances que le reste du temps.

Il n'empêche que les possibilités d'avoir des absences non facturées des enfants, qui sont d'environ deux semaines pour les enfants qui recourent uniquement aux APEMS pendant les périodes scolaires, seront augmentées à quatre semaines et laisseront aussi une marge de manœuvre d'un œuvre supplémentaire. Par ailleurs, pour tenir compte du fait que les enjeux des vacances sont différents, si en principe les enfants sont inscrits pour les mêmes jours pendant les accueils en APEMS pendant les périodes scolaires, les horaires dans la journée peuvent être adaptés par les parents.

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Avant dernière question. Dans plusieurs catégories de revenus, la comparaison entre le tarif de l'offre APEMS + VAC et celui des offres de vacances à la semaine, par exemple, fait apparaître une différence de prix sensible. L'offre APEMS + VAC coûte plus cher. Comment ces différences de prix sont-elles explicables ? Y aura-t-il des adaptations ? Faut-il craindre une hausse généralisée pour toutes les offres qui doivent s'aligner sur les tarifs de l'APEMS + VAC ? Quelles répercussions sur l'accessibilité financière, et donc également sur la mission de socialisation de l'accueil de jour ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Les principes défendus par la Ville de Lausanne sont naturellement de garantir l'accessibilité financière, et aussi d'avoir en principe des tarifs comparables pour des services comparables et des tarifs différents pour des services qui sont également différents. Dans le cas de la comparaison entre l'accueil en APEMS et l'accueil typiquement en centre aéré, l'amplitude horaire est de 11 h 30 en APEMS contre 10 h dans les centres aérés, ce qui est l'un des motifs qui justifient aussi une différence tarifaire.

Par ailleurs, dans la mesure où les APEMS se centrent sur les besoins de conciliation, il est imaginé qu'ils peuvent faire l'objet d'inscriptions à temps partiel en fonction des besoins des familles. Par contre, dans le domaine d'accueil vacances, dans la mesure où l'objectif est aussi d'avoir un collectif d'enfants et de passer une semaine ou un peu plus dans certains cas pour une expérience commune, l'idée est d'avoir une inscription qui se fait directement sur une semaine bloc. Dans la mesure où il y a aussi moins de flexibilité, il y a une logique à ce que le tarif ne soit pas le même tarif horaire que celui des APEMS.

C'est peut-être utile de signaler que la principale modification qui est imaginée, c'est que les centres aérés urbains, pendant les petites vacances – automne, Pâques, relâches – ne soient plus faits à la journée, mais soient faits à la semaine, en considérant justement que, pour les accueils qui sont souhaités pour quelques journées, c'est justement le dispositif APEMS qui répond à cette demande-là. Sinon, des adaptations marginales pourront être faites, mais nous éviterons de faire des adaptations importantes dans le cours de cette année, en particulier parce qu'il y a un enjeu de révision de la politique tarifaire de l'accueil de jour lausannois en général, ceci pour différents motifs qui sont en partie cantonaux. En effet, il y a d'une part un certain nombre d'enjeux, la règle pour les tarifs de l'accueil de jour, qui se font en fonction du revenu des parents, d'autre part de faire que pour les mêmes enfants et pour la même prestation les tarifs doivent être équivalents dans l'ensemble des structures du réseau. Donc il y a une mise en cohérence qui doit être faite.

Cela figure au programme de législature du Canton d'introduire un revenu déterminant unifié, d'unifier le revenu sur lequel les parents sont facturés, ceci à l'échelle cantonale. C'est aussi une opportunité, du point de vue de la Ville, de simplifier le système de taxation en utilisant un dispositif déjà existant et d'éviter aux familles de devoir à chaque accueil présenter des justificatifs de revenus parfois complexes. Et donc la perspective à terme sera de pouvoir recourir à un revenu déterminant unifié, qui sera forcément un peu différent du revenu actuel et qui méritera aussi une réforme du coût de la politique tarifaire. Naturellement, c'est un enjeu qui devra être présenté au Conseil communal et aux parents avant toute application. Voilà pour la réponse complexe. La réponse simple, s'il y a une crainte d'une hausse généralisée de toutes les offres vacances, la réponse est non.

**M. Benoît Gaillard (soc.) :** – Comment le personnel sera-t-il géré entre les différentes offres proposées ? Une augmentation des EPT sera-t-elle nécessaire ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – L'augmentation de l'offre est intégrée parmi les éléments du programme de législature. Par ailleurs, comme évoqué il y a eu une séance d'information de tout le personnel des APEMS, qui était l'occasion de leur présenter le dispositif et de leur dire qu'ils disposent désormais du choix entre un horaire concentré sur les trente-huit semaines scolaires, ou alors d'opter pour une organisation de leur travail lissé sur l'ensemble des semaines de l'année, toujours avec des conditions par ailleurs équivalentes, et naturellement sans aucune obligation de changer par rapport au système existant. Nous suivons attentivement aussi l'intérêt qui est rencontré pour cette opportunité, pour que ça puisse aussi correspondre aux besoins qui sont imaginés. Dans le projet-pilote qui a été mené au Plaines-du-Loup, c'est en tout cas une démarche qui a été faite avec succès.

## Discussion

**M. Benoît Gaillard (soc.) :** – Mes remerciements à la Municipalité par l'entremise de M. Payot pour les réponses qui ont été apportées, qui, dans l'ensemble, je crois, sont satisfaisantes et rassurantes.

Je ne demande pas forcément de réponse immédiate. Ça peut être pris dans le fil du débat. Il n'empêche que, s'il y a une petite chose que j'ai gardée de l'école primaire, c'est un vague sens de l'arithmétique. Je n'ai pas encore compris comment, avec neuf structures pour huit établissements, on arrivait à couvrir chaque établissement, comme vous l'avez je crois dit, avec deux sites. Neuf

divisé par huit. Il y a un truc qui ne fonctionne pas pour moi et j'aimerais bien que vous réexpliquiez ça.

Puisque vous avez fait appel aux connaissances du Conseil communal sur les établissements lausannois, les établissements primaires, il faut peut-être préciser pour les éventuelles personnes qui n'auraient pas la cartographie en tête, que les établissements couvrent parfois des zones quand même assez grandes et que, de ce point de vue là, j'estime pas avoir reçu de réponse complètement claire sur ce qui se passe si dans le périmètre d'un établissement primaire il y a un APEMS qui est ouvert durant les vacances. Ça peut parfois représenter déjà de grands changements évidemment pour les enfants. On parle ici des élèves de 3P, qui ont 7 ans, et puis, d'autre part, ça peut représenter des changements aussi dans les habitudes de déplacement. Rien d'insurmontable, mais, enfin, je voudrais juste comprendre comment ça va être organisé.

Deuxième point peut-être, sur la question tarifaire, alors, merci pour les précisions. On peut discuter de savoir si l'amplitude horaire offerte, mais qui n'est pas utilisée par l'ensemble des parents, l'amplitude horaire offerte, qui est un peu plus grande d'une heure à une heure et demie dans la solution APEMS justifie la différence de tarif, qui dans certains barèmes tarifaires peut quand même atteindre des différences importantes. J'aimerais poser une question complémentaire au municipal. Est-ce que finalement il y a un risque qu'on encourage les parents à faire de curieux paris en essayant de miser, pour certaines catégories de revenus, sur les centres aérés par exemple qui offrent une prise en charge à la semaine dix heures par jour – quand même, pas exactement une mauvaise amplitude – et qui sont moins chers que la solution APEMS + VAC. Donc là on crée quand même une situation un tout petit peu kafkaïenne pour les parents, qui pourraient même finalement la contourner en se disant, je m'inscris à la solution APEMS + VAC, mais si j'obtiens pour suffisamment de vacances des solutions moins chères dans les centres aérés, je me désinscrirai au dernier moment de la solution APEMS + VAC. N'ayant pas encore fini d'apprendre par cœur les quinze pages de directives, je ne me souviens plus du délai de résiliation. Enfin, il y a quelque chose là qui à mon avis n'est pas encore complètement cohérent. J'aimerais vous entendre sur cette deuxième question. Mais ça peut être pris un peu plus tard dans le débat. A ce stade, je n'ai pas de résolution.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Merci à l'interpellateur pour son interpellation. J'avais quand même une question au niveau des chiffres. Vous parlez de 336 places, c'est un chiffre que j'ai retenu et que vous avez, monsieur Payot, cité à plusieurs reprises. Maintenant, ces 336 places, ça couvre combien du besoin ? Parce qu'on n'a aucune idée de la part que ça représente dans les besoins des familles lausannoises. Voilà, c'était ma première question.

Ensuite, vous parlez du fait que cette offre, pendant les vacances, hors des vacances scolaires, se calquera sur le nombre de jours que l'on a normalement dans l'année pendant les vacances scolaires. C'est-à-dire que si vous avez une famille, si j'ai bien compris, qui a deux jours ou trois jours par semaine son enfant à l'APMS pendant l'année, elle aurait aussi la possibilité de placer deux ou trois jours par semaine son enfant lors des vacances scolaires. Or, on sait que pour beaucoup de familles, pendant les vacances scolaires, c'est justement intéressant de placer son enfant à plein temps dans une structure de garde, parce que ça permet aux familles de travailler un peu plus, de faire des choses un peu plus que la moyenne, et parfois on n'a pas les proches qui peuvent prendre le relais pendant ces semaines-là.

Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager une manière d'ouvrir les possibilités aux familles de quand même pouvoir placer son enfant toute la semaine, parce que je pense que ce serait quand même quelque chose de très utile aux familles, puisque c'est pour ça qu'on les met dans les centres aérés et dans d'autres possibilités de garde. C'est surtout pour qu'on puisse les placer pendant toute la semaine. Et vous l'avez même dit dans votre présentation qu'un enfant placé toute la semaine dans un même endroit, il y a quand même aussi une sorte de sociabilisation avec les autres enfants, il y a quand même un bénéfice à ça. Donc, suivant votre réponse, je proposerai une résolution là-dessus.

**Mme Joëlle Racine (soc.) :** – J'avais une question de compréhension, monsieur le municipal, par rapport à ce que vous avez dit, par rapport aux absences non facturées. J'ai cru comprendre qu'une personne qui choisit la proposition APEMS + VAC, elle peut avoir une déduction de 10% si elle retire son enfant une semaine supplémentaire ou deux. Et là, je voulais savoir ce que vous voulez dire

avec l'absence non facturée. Vous parlez d'augmentation à quatre semaines. Je voulais voir si ça avait un rapport. Pourriez-vous m'éclairer là-dessus ?

**Mme Feryel Kilani (Les Verts) :** – Je remercie mon collègue Gaillard pour cet objet, qui pose les questions qui tracassent en ce moment les familles lausannoises avec des enfants fréquentant les APEMS. Je remercie également M. le municipal pour ses réponses, qui permettent de clarifier les choses.

Si j'ose revenir un peu plus globalement sur le contexte dont il est question, je précise qu'après avoir mené le parcours du combattant de l'accueil de jour préscolaire, les parents lausannois dont les chérubins grandissent doivent faire face à la saga de l'accueil de jour parascolaire. Pour ceux qui ont eu la chance d'obtenir une place en crèche, le plus dur semble derrière. Les enfants sont pris en charge de façon remarquable, il faut le souligner, par des institutions de grande qualité. Et une fois qu'ils sont dans le circuit, on part du principe que ça va suivre et qu'il n'y aura plus de grand stress, ni de casse-tête organisationnel. Mais, sur ce dernier point, chères et chers collègues, la réalité n'est pas tout à fait celle-ci.

D'abord, lorsque j'ai appelé le service parascolaire pour savoir si la Ville assurait la continuité de la prise en charge entre le préscolaire et le parascolaire, on m'a répondu que non, qu'il n'y avait aucune garantie. Et là, je vous avoue être tombée des nues. Doit-on véritablement vivre à nouveau ce stress de savoir si une place est ou non disponible ? Depuis, je me suis renseignée et il semblerait, selon les rumeurs et les bonnes âmes qui ont bien voulu me fournir des informations de façon non officielle, que la continuité est assurée dans les faits. J'en profite donc pour poser la question ce soir. La Municipalité peut-elle nous dire si la prise en charge entre l'accueil de jour préscolaire et parascolaire est systématiquement assurée, ou s'il y a parfois des trous en raison d'un manque de place dans le parascolaire ? Quoi qu'il en soit, il semblerait que le suspense doive durer longtemps, puisque les rumeurs disent que la confirmation de la prise en charge par une APEMS n'intervient que dans le courant du mois de juillet pour le début du mois d'août.

Cela étant, pour revenir plus précisément à la question de la prise en charge des enfants durant les vacances scolaires, celle-ci se pose avant même d'avoir la confirmation de la place en APEMS. En effet, les parents découvrent au mois d'avril déjà, et donc, je viens d'avoir la joie de découvrir ça, la saga des inscriptions à l'agenda des vacances scolaires. S'agissant du contenu des offres d'accueil proposées pour les vacances scolaires par la Ville et ses partenaires, je tiens ici à saluer, ça a déjà été fait par l'interpellateur, leur diversité et leur qualité. Beaucoup de choses ont été mises en place et elles sont, selon les échos que j'en ai eu, de très très bonne qualité.

Cela étant, les inscriptions sont une véritable épreuve. Vous avez toutes et tous déjà tenté de prendre des billets paléo. Eh bien, réjouissez-vous, en tant que parents, ce n'est plus les places de festivals pour lesquelles il faut se battre, mais pour les places d'accueil de vacances pour vos enfants. Le système est exactement le même. Une ouverture des guichets électroniques à midi tapantes, le principe du premier venu, premier servi, et un site internet incapable d'absorber l'affluence des demandes simultanées. Il en résulte des bugs informatiques, des parents en rage d'avoir loupé les inscriptions, car le système a reconnu Antoine, 40 ans, le papa, plutôt que Léon, 6 ans, le fils, et a dès lors refusé l'accès au camp pour les 6-12 ans, pour ne citer qu'un des exemples qu'on m'a rapportés. Après quelques minutes seulement, quasi toutes les places affichaient complet, ce qui semble montrer que l'offre n'est encore largement pas suffisante. Sur ce point, je serai reconnaissante à la Municipalité de nous indiquer si elle a les chiffres à jour du nombre de demandes qui n'ont pas été satisfaites ces dernières années.

Et une fois encore, le système me paraît créer des inégalités terribles. Des parents qui n'ont pas la possibilité de se connecter au travail à l'heure fatidique ne peuvent pas espérer obtenir le Graal. Il en va de même pour les parents allophones, ou moins armés pour faire face aux démarches administratives. C'est dire toute l'importance que représente cette nouvelle solution APEMS + VAC que je salue tout particulièrement, puisqu'elle permettra d'éviter toutes ces tracasseries administratives et placera tous les parents sur pied d'égalité si elle est suffisamment déployée pour correspondre à la demande. Mais durant cette phase de mise en place, il me paraît nécessaire, comme l'a relevé l'interpellateur, qu'un effort soit fait sur la communication et l'information donnée aux parents.

Après avoir pourtant lu attentivement toutes les directives, j'ai moi-même postulé pour cette solution en me posant de nombreuses questions, comme celle aussi fondamentale que de savoir si mon fils



pourrait aller dans un APEMS proche de son école ou risque d'être déplacé plus loin, voire être changé d'école en raison de cette demande. Je vous avoue que je ne suis pas tout à fait encore au clair ce soir et j'aimerais bien avoir encore des précisions à ce niveau-là. Donc je me rallie à la question qui a été posée par l'interpellateur sur ce point, pour avoir plus de précisions sur les lieux des APEMS reliés aux établissements scolaires. C'est la raison pour laquelle il me semble essentiel ce soir de clarifier les choses encore plus, mais aussi et surtout de renforcer la communication auprès de l'ensemble des parents lausannois.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Je remercie les personnes qui se sont exprimées et qui ont salué l'offre existante et son développement, avec un certain nombre de questions qui naturellement mériteront des réponses que je vais essayer de donner de manière cohérente, dans le fil d'une réponse en enchaînant un peu les éléments.

Cela dit, les enjeux de conciliation restent naturellement complexes, ça reste un défi pour les familles. C'est une réalité pour toute personne qui se retrouve à devoir assumer différents rôles, et notamment des rôles familiaux et des rôles professionnels. La Ville de Lausanne essaie de pouvoir les simplifier au maximum. Néanmoins, par rapport à des situations complexes, on n'a pas forcément non plus l'ensemble des informations qui nous permettent de savoir que l'ensemble des demandes des familles recevront une réponse.

Typiquement, quand il est demandé, par rapport aux 336 places qui sont proposées, quel était le pourcentage du besoin auquel nous répondons, et quand on nous demande également combien sont les demandes insatisfaites qu'il y a à l'échelle de la ville, il n'y a pas un système d'enregistrement centralisé en la matière, aussi parce que la situation pendant les vacances, on le constate pour les familles, est assez fluctuante entre la demande initiale, les solutions, les aménagements qui sont trouvés, les offres. Par ailleurs, dans un domaine où les offres, en dehors de celles de la Ville, sont complexes, il y a celle, d'une part, des acteurs subventionnés, typiquement les lieux d'animation socioculturelle, et puis des offres privées. Pouvoir suivre et analyser la demande est encore plus complexe que pour une demande qui se fait sur l'année.

Peut-être par rapport à l'inquiétude par contre et l'étonnement de dire qu'après avoir eu la peur de ne pas avoir une place garantie en préscolaire, on se retrouve à avoir une nouvelle remise en question en matière parascolaire. L'organisation est relativement différente, dans la mesure où on voit aussi que la demande des familles change d'année scolaire en année scolaire. La demande qui est exprimée pour un enfant qui rentre en 1P ou qui rentre en 3P, il n'y a pas beaucoup de sens à la faire avec un contrat pluriannuel qui couvrirait l'ensemble de la scolarité jusqu'à la 8P. De ce point de vue-là, c'est aussi des éléments qui sont remis à jour chaque année, avec toujours la volonté de répondre en priorité aux besoins de conciliation, par ailleurs avec un taux de couverture par rapport à la demande qui est largement plus favorable pour le parascolaire, avec, comme évoqué dans le préavis de 2023-35, un nombre de demandes non satisfaites pour des besoins de conciliation qui est extrêmement réduit.

Ensuite, par rapport à certains éléments, et je fais peut-être mon mea culpa sur des réponses qui étaient peut-être imprécises, c'est aussi dû au fait que l'interpellation a été préparée dans la journée, avec un certain nombre d'éléments qui ont dû être rassemblés. Par rapport à l'enjeu des absences, le principe est donc qu'il y a un capital absence qui est de 5%, équivalent, qui correspond à deux semaines pour les familles qui ont un enfant en APEMS pendant l'école, et ce capital absence est de 10% pour les familles avec un enfant placé également pendant les vacances. Voilà le principe.

En ce qui concerne le fait de pouvoir proposer de l'offre qui serait établie, il s'agit d'avoir une offre répartie sur les neuf sites. Effectivement, ça fait un à deux sites pour chaque établissement, mais ça en fait plutôt un que deux sur la plupart des sites. Cela dit, par rapport à l'offre actuelle, c'est aussi donc une densification, puisqu'il y a en parallèle l'offre vacances qui demeure. De ce point de vue-là, nous avons un projet pour les Plaines-du-Loup, où ce souhait paraissait largement répondre au souhait des parents.

La question se posait par rapport au tarif, de savoir si les différences de tarif pouvaient amener un parent à finalement renoncer à inscrire son enfant au système APEMS + vacances, pour recourir plutôt aux prestations de vacances à chaque fois, en imaginant qu'elles sont meilleur marché. On essaie tout de même d'avoir des différences qui restent limitées. Comme en plus les accueils pendant les vacances du domaine Accueil vacances s'organise a priori semaine par semaine, c'est un jeu qui, du point de vue des familles, représente une charge importante, pas mal de

complications, et en tout cas on n'a pas identifié avec le projet-pilote qu'il y a des intérêts pour l'offre des APEMS en la matière.

Naturellement, c'est vraiment aussi un dispositif qui doit être déployé, qui doit faire l'objet d'un bilan pour avoir une adaptation dans le cours de cette année. De ce point de vue-là, le fait de pouvoir aussi le déployer, alors que les réflexions sur la politique tarifaire sont encore en cours permettront naturellement de pouvoir intégrer les premiers constats pour avoir une offre qui permette de mettre en valeur la pertinence du dispositif des APEMS, des accueils vacances, du domaine vacances et du domaine parascolaire, et de pouvoir offrir à chacun sa pertinence.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Je remercie le municipal pour ses réponses et ses éclaircissements. Mais je propose une résolution, qui va être affichée. Comme ma remarque tout à l'heure, je trouve que pour certaines familles, les vacances scolaires, c'est un peu le casse-tête aussi, parce que, par exemple, si vous avez deux jours par semaine ou trois jours par semaine de prévus hors des vacances scolaires, vous n'avez peut-être pas les parents à disposition et pas l'entourage qu'il faut. C'est vrai que c'est important d'avoir la possibilité, pendant les vacances, de placer son enfant toute la semaine.

Donc je demande à la Municipalité, enfin le Conseil Communal souhaite que la Municipalité étudie les possibilités pour qu'une famille puisse demander de placer pendant les vacances scolaires son enfant pour une semaine complète, même si cela est plus large que hors des vacances scolaires, donc hors de ce qu'il est normalement demandé. Mais ça, évidemment que ce serait quelque chose qui pourrait être demandé exceptionnellement, de temps en temps, une semaine. On ne va pas demander à ce genre de structure de couvrir la semaine complète toutes les vacances scolaires. Mais c'est pour ouvrir cette possibilité.

#### Résolution Françoise Piron

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie les possibilités pour qu'une famille puisse demander de placer pendant les vacances scolaires son enfant pour une semaine complète, même si cela est plus large que hors des vacances scolaires.

**Mme Paola Richard-de Paolis (soc.) :** – Je suis navrée d'intervenir maintenant, mais je le fais du fait que vous avez cité, monsieur le Municipal, à plusieurs reprises le postulat APEMS, 2023/35. Je trouve que c'est un peu compliqué. Je suis heureuse de ne pas avoir d'enfants qui vont dans une structure d'accueil APEMS. Ma fille a fréquenté à Genève les structures existantes.

J'aimerais juste rappeler que vous vous étiez engagé, lors de la discussion de novembre 2023, à nous fournir des points de situation tous les six mois. Le postulat, quand je l'ai déposé il y a six ans et demi en arrière, n'était pas du ressort de votre cheffe actuelle du Service scolaire et parascolaire, et à l'époque, il y avait une offre suffisante par rapport à la demande. Ceci a évolué et j'ai l'impression, mais vous m'excuserez d'avoir cette impression assez forte pour devoir l'exprimer, que ça va de pire en pire.

Donc voilà, j'ai soutenu cette interpellation urgente et je comprends le désarroi des parents, qui essayent de s'y retrouver. Alors il y a une question de communication, même provisoire, mais comment fait une mère ou un père de famille qui doit s'occuper de ses enfants pendant les vacances pour s'y retrouver ? Moi, qui ai étudié la question, ce soir, je m'accroche pour essayer de suivre et de comprendre où on en est. Voilà, je me permets cette observation, mais je trouve que c'est excessivement compliqué. Il faut être heureux de ne pas avoir d'enfant à un âge de scolarité.

**Mme Feryel Kilani (Les Verts) :** – Je reprends juste la parole pour poser une question peut-être stupide, mais je réalise au cours de cette discussion, je n'ai peut-être pas compris un élément fondamental sur cette prise en charge APEMS + vacances. J'avais compris à la base que le fait de choisir APEMS + vacances allait modifier le lieu de l'APEMS de manière générale pour mon enfant, en ce sens que l'APEMS + vacances serait aussi l'APEMS ordinaire. Et je crois comprendre, ce soir, qu'en réalité, ça serait juste une prise en charge par une autre institution d'APEMS pour les vacances. Du coup, est-ce que, monsieur le municipal, vous pouvez nous préciser ça ? J'imagine que je ne suis pas la seule personne à avoir mal réfléchi cette question, et ça pourrait peut-être servir à d'autres parents.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Madame Kylani, vous avez peut-être mal compris ma réponse, aussi parce que j'avais mal compris votre question.

Effectivement, si la question est de savoir comment sont scolarisés les enfants, c'est en fonction de leur domicile, et ensuite ils sont accueillis dans un APEMS en fonction du lieu où ils sont scolarisés. Les APEMS vacances seront potentiellement le même APEMS que celui qu'ils fréquentent au cours de l'année, ou un autre APEMS du même établissement scolaire.

En ce qui concerne la résolution de Mme Piron, là aussi peut-être un mea culpa, puisqu'elle a fait une intervention à laquelle je n'ai pas répondu, en se demandant pourquoi ne pas finalement proposer aux parents d'avoir un accueil plus important pendant les vacances. Du point de vue de la Ville, l'objectif, c'est de pouvoir avoir une réponse qui soit planifiable, compréhensible et qui permette une bonne anticipation. Nous ne pouvons pas garantir que nous créerons forcément le nombre de places pour toute demande exprimée par tout parent à tout moment. Il faut, à un moment ou à un autre, simplifier. Ça n'empêche pas naturellement que si, pendant une période, il y a des besoins différents, de pouvoir s'adresser à la structure dont on bénéficie et que celle-ci puisse examiner en fonction des disponibilités, d'essayer de répondre aux besoins différents qui sont formulés. Mais de pouvoir modifier en permanence les horaires avec la garantie que l'APEMS répondra aux modifications qui sont souhaitées, c'est quelque chose qu'on ne peut pas assurer en permanence au long de l'année scolaire. Les vacances, de ce point de vue là, suivent la même logique.

Et puis, par rapport à l'intérêt qu'il y a pour un enfant d'être accueilli à plein temps, en tout cas l'intérêt qu'il y a d'avoir un accueil dans le dispositif du domaine Accueil vacances, c'est d'avoir un collectif d'enfants qui parcourt toute une semaine ensemble et qui, du coup, a une dynamique collective particulière. Si une partie est à plein temps et une partie à temps partiel, la dynamique n'est pas forcément la même et il n'y a pas forcément un bénéfice plus grand à avoir des enfants à plein temps pendant les périodes de vacances qu'il y en a pendant les périodes d'APEMS. Simplement, puisque le dispositif vacances veut un moment un peu à part par rapport à la scolarité, c'est le moment aussi où on peut proposer un certain nombre de camps ou d'activités qui ont cette dynamique un peu différente, et c'est le domaine Accueil vacances qui les propose.

Mme de Paolis trouvait que le dispositif était de pire en pire. Alors il me semble important quand même de souligner les développements et les renforcements extrêmement forts qu'il y a, avec, certes, une demande qui évolue aussi, et de ce point de vue là, la nécessité de se renouveler, mais c'est aussi un défi que nous que nous relevons, que nous nous suivons. Il me semble qu'en tout cas que dire que c'est de pire en pire c'est erroné. Et puis, si ça concernait la complexité de l'offre, de notre point de vue, c'est aussi la volonté d'avoir une offre qui soit finalement plus simple pour les parents que de pouvoir leur offrir le choix entre l'ensemble des prestations au même moment. Mais par contre, ça fait qu'effectivement, le fait que, maintenant, on ne demande pas aux parents de s'inscrire d'une part en APEMS, d'autre part en devoirs accompagnés pendant la période scolaire, et puis encore pendant les vacances, selon un troisième système, ça fait que c'est un courrier qui arrive au mois de mars, qui propose, selon les formulations et les abréviations que M. Gaillard avait citées, de pouvoir recourir soit à une offre APEMS, soit à une offre APEMS-DAC, soit à une offre APEMS + VAC, soit à une offre APEMS-VAC-DAC.

Même si on essaie de faire aussi simple que possible, en ayant des informations qui sont réunies, il reste que c'est une offre complexe pour pouvoir s'ajuster à des besoins qui sont aussi divers, et qu'il faut qu'on puisse, à un moment, donner l'occasion aux parents de se positionner sur chacun de ces points. Il nous paraît que c'est, dans l'absolu, plus simple de le faire en ayant une certaine vision d'ensemble. C'est ce qu'on essaie de faire. Naturellement, c'est aussi un système qui est introduit cette année et qui, de ce point de vue là, ne bénéficie pas de l'expérience des parents. C'est aussi une des ressources très importantes dans ce genre de dispositif. On en a eu l'expérience aussi par rapport à d'autres projets qui ont été développés. En général, le fait de pouvoir reconduire une année supplémentaire permet aussi que les parents bénéficient de leur expérience précédente ou de celle de leurs voisins ou camarades de classe.

**M. Benoît Gaillard (soc.) :** – Alors peut-être déjà souligner, encore une fois, en conclusion de ce débat, très clairement quand même en matière de services publics pour les parents d'enfants scolarisés à Lausanne, on va vers le mieux. Je n'ai pas envie d'être pris ici pour un anti-vac, si vous me passez l'expression. Cette prestation est vraiment un progrès. On va faciliter la vie d'un certain nombre de parents. Et puis pour terminer par une locution tout à fait vaudoise, le beau menace, et là-dessus, monsieur Payot, on sera d'ac.

J'ai encore une résolution pour arrondir un petit peu cette conclusion, en vous proposant quand même de résoudre peut-être un des rares problèmes sur lesquels tout le monde est tombé d'accord ce soir, y compris M. le municipal, c'est la question de la politique d'information, à la fois aux parents, mais aussi au Conseil communal, dont parfois on sait qu'il peut aussi jouer le rôle de soulever au bon moment des questions délicates, qui justement après sont autant d'erreurs qu'on ne fait pas dans la communication grand public. Et je vous demande donc de formuler avec moi cette demande à la Municipalité, celle que la Municipalité dresse un bilan de la première année de généralisation, telle que nous la connaissons en ce moment, en vue de la rentrée scolaire 2024, et informe le Conseil communal de ses intentions pour l'année scolaire 2025-2026 en amont, et si je pouvais souligner, je soulignerais, en amont des envois aux parents qui auront lieu au printemps 2025. J'annonce encore au nom de mon groupe que nous soutiendrons avec plaisir la résolution de Mme Piron, qui va dans le sens d'une souplesse que nous avons parfois demandée sur d'autres dossiers. Merci pour la résolution.

#### Résolution Benoît Gaillard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité dresse un bilan de la première année de généralisation et informe le Conseil communal de ses intentions pour l'année scolaire 2025-2026 en amont des envois aux parents du printemps 2025.

**Mme Joëlle Racine (soc.)** : – Peut-être ici une clarification à avoir, parce que nous avons eu un petit débat sur les modalités d'inscription des enfants aux différentes possibilités, VAC, DAC et compagnie.

J'ai cru comprendre qu'avec ce nouveau programme, les enfants qui sont scolarisés pendant la période des vacances, pour les parents qui choisissent APEMS + VAC, ces enfants-là ont le même horaire que pendant l'année, le reste de l'année. C'est ce que j'ai cru comprendre. J'ai cru comprendre qu'un enfant qui va lundi, mardi et jeudi, par exemple, à l'APEMS, le mercredi matin, par exemple, jusqu'à 14 h, il va avoir la même structure proposée, par exemple, pour la période des vacances, avec toutefois la possibilité, et ici on voit sur le formulaire, qu'on n'a pas exactement les mêmes horaires, puisque là on a du matin, de 7h jusqu'à 14h, ou soit de 11h50 à 18h30, ou alors pour la journée complète, pendant la période des vacances. Ce qui veut dire que, théoriquement, il ne devrait pas y avoir de problème d'un enfant qui, par exemple, va à l'école le matin, l'école le matin, mais n'est pas pris en charge par l'APEMS, que pendant la période des vacances, son enfant n'ait pas de solution jusqu'à 11h50. Théoriquement, ce n'est pas ce qui est prévu dans le programme, puisque l'APEMS + VAC propose justement cette possibilité-là, d'avoir son enfant de 7h à 14h par exemple. Ou alors par exemple de 11h50 à 18h30. Donc la question faite ici c'est, pouvez-vous confirmer que c'est bien le cas, et qu'est-ce que ce qui se passe pour les parents qui ont mal compris l'inscription de leur enfant aussi au niveau du formulaire ? J'espère que j'ai été claire.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Je ne sais pas si vous n'avez pas été clair ou si j'ai mal suivi. En tout cas, ce que je peux dire, c'est qu'effectivement, le principe, c'est que l'offre, c'est de pouvoir offrir des prestations a priori pour les enfants pendant les jours où ils ont un accueil pendant l'année scolaire, pendant les périodes scolaires, ou les mêmes jours, avec une possibilité de changer, par contre, les horaires pendant ces périodes-là. Si la question est que faire par rapport aux parents qui ne l'auraient pas compris, effectivement, le principal, à mon avis, en particulier, c'est de pouvoir s'adresser au personnel du Service des écoles et du parascolaire, en priorité s'ils sont déjà dans un APEMS, au personnel de la structure, sinon de s'informer auprès du secrétariat de Chauderon.

**Le Conseil, par 65 oui, 0 non, et 2 abstentions, adopte la résolution de Mme Françoise Piron.**

**Le Conseil, par 65 oui, 1 non, et 1 abstention, adopte la résolution de M. Benoît Gaillard.**

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 15.

TEXTE PROVISOIRE